

De : [Responsable Accés](#)  
A : [REDACTED]  
Objet : Demande d'information | Dossier 2023-11475  
Date : 13 décembre 2023 14:56:03  
Pièces jointes : [REDACTED]

---

[REDACTED]

[REDACTED],

La présente donne suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 30 novembre 2023, laquelle est rédigée ainsi :

« J'aimerais obtenir une copie de toutes les communications, y compris les courriels, en lien avec le contrat impliquant le ministère des Finances du Québec et la firme GesteV pour accueillir une équipe de la LNH pour deux matchs de pré-saison à Québec en octobre 2024. »

Conformément à l'article 47 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1) (« Loi sur l'accès »), nous vous informons que le ministère des Finances détient des renseignements correspondant à votre demande.

À cet égard, vous trouverez ci-joint un document de 71 pages contenant l'information recensée.

Certains documents ne peuvent vous être transmis, car il s'agit d'ébauches, les renseignements protégés en forment la substance, ils sont destinés au ministre ou ils contiennent des avis. Ils sont donc protégés en vertu des articles 9, 14, 22, 33, 34, 37 et 39 de la Loi sur l'accès.

Nous vous invitons à consulter le décret numéro 1429-2023 du 8 septembre 2023, lequel a été publié dans la Gazette officielle du Québec du 29 novembre 2023, 155<sup>e</sup> année, numéro 48.

[https://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/fileadmin/gazette/pdf\\_encrypte/lois\\_reglements/2023F/81057.pdf](https://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/fileadmin/gazette/pdf_encrypte/lois_reglements/2023F/81057.pdf)

Par ailleurs, certains documents visés proviennent de tiers et sont protégés en vertu des articles 23 et 24 de la Loi sur l'accès. Conformément à l'article 25 de cette loi, le Ministère doit lui en donner avis afin de leur permettre de présenter ses observations.

Enfin, d'autres documents identifiés relèvent de la compétence du Secrétariat à la Capitale-Nationale et du ministère de la Justice. Nous vous invitons à transmettre votre demande au responsable de l'accès pour ces organisations. Conformément à l'article 48 de la Loi sur l'accès, veuillez trouver ci-dessous les coordonnées des organismes.

**Secrétariat à la Capitale-Nationale**

Monsieur Maxime Perreault  
Responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels  
Secrétariat du Conseil du trésor  
4<sup>e</sup> étage, secteur 100  
875, Grande Allée Est  
Québec (Québec) G1R 5R8  
Téléphone : 418 643-1977  
Courriel : [acces-prp@sct.gouv.qc.ca](mailto:acces-prp@sct.gouv.qc.ca)

**Ministère de la Justice**

Me Marie-Claude Daraïche  
Responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels  
Édifige Louis-Philippe-Pigeon  
1200, route de l'Église, 9<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1V 4M1  
Télécopieur : 418 643-3877  
Courriel : [demande\\_acces@justice.gouv.qc.ca](mailto:demande_acces@justice.gouv.qc.ca)

Si vous désirez contester cette décision, il vous est possible de le faire en vous adressant à la Commission d'accès à l'information dans les trente (30) jours suivant la date de la présente décision. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Je vous prie de recevoir, [REDACTED], l'expression de mes sentiments distingués.

**David St-Martin**

Directeur général  
Responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels

**Direction générale de l'organisation du budget,  
de l'administration et du secrétariat**

Ministère des Finances  
390, boulevard Charest Est, 8<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1K 3H4  
Tél.: 418 643-1229  
[www.finances.gouv.qc.ca](http://www.finances.gouv.qc.ca)

[REDACTED]

---

**De:** Gingras, Julie  
**Envoyé:** 8 septembre 2023 17:37  
**À:** Girard, Eric  
**Cc:** Lachance, Geneviève; Lord, Jean-François; Cayouette, Bertrand; St-Martin, David; Fortin, Vickie  
**Objet:** RE: Dossier LNH  
**Pièces jointes:** [REDACTED]

M. le ministre

Bonne nouvelle, l'entente est signée!

Bonne fin de semaine

Julie

**De :** Girard, Eric <Eric.Girard@finances.gouv.qc.ca>  
**Envoyé :** 8 septembre 2023 14:17  
**À :** Gingras, Julie <Julie.Gingras@finances.gouv.qc.ca>  
**Cc :** Lachance, Geneviève <Genevieve.Lachance@finances.gouv.qc.ca>; Lord, Jean-François <Jean-Francois.Lord@finances.gouv.qc.ca>; Cayouette, Bertrand <Bertrand.Cayouette@finances.gouv.qc.ca>; St-Martin, David <David.St-Martin@finances.gouv.qc.ca>; Fortin, Vickie <Vickie.Fortin@finances.gouv.qc.ca>  
**Objet :** RE: Dossier LNH

Merci pour ces informations. Le dossier est approuvé par le CM. J'en profite pour vous remercier sincèrement pour votre professionnalisme dans ce dossier. Beau travail!

Eric Girard

**De :** Gingras, Julie <Julie.Gingras@finances.gouv.qc.ca>  
**Envoyé :** 8 septembre 2023 13:56  
**À :** Girard, Eric <Eric.Girard@finances.gouv.qc.ca>  
**Cc :** Lachance, Geneviève <Genevieve.Lachance@finances.gouv.qc.ca>; Lord, Jean-François <Jean-Francois.Lord@finances.gouv.qc.ca>; Cayouette, Bertrand <Bertrand.Cayouette@finances.gouv.qc.ca>; St-Martin, David <David.St-Martin@finances.gouv.qc.ca>; Fortin, Vickie <Vickie.Fortin@finances.gouv.qc.ca>  
**Objet :** Dossier LNH

M. le ministre,

Geneviève Lachance a fait des démarches auprès du MCE et du SCT afin de vous proposer une séquence pour la signature de la convention de subvention avec Québecor.

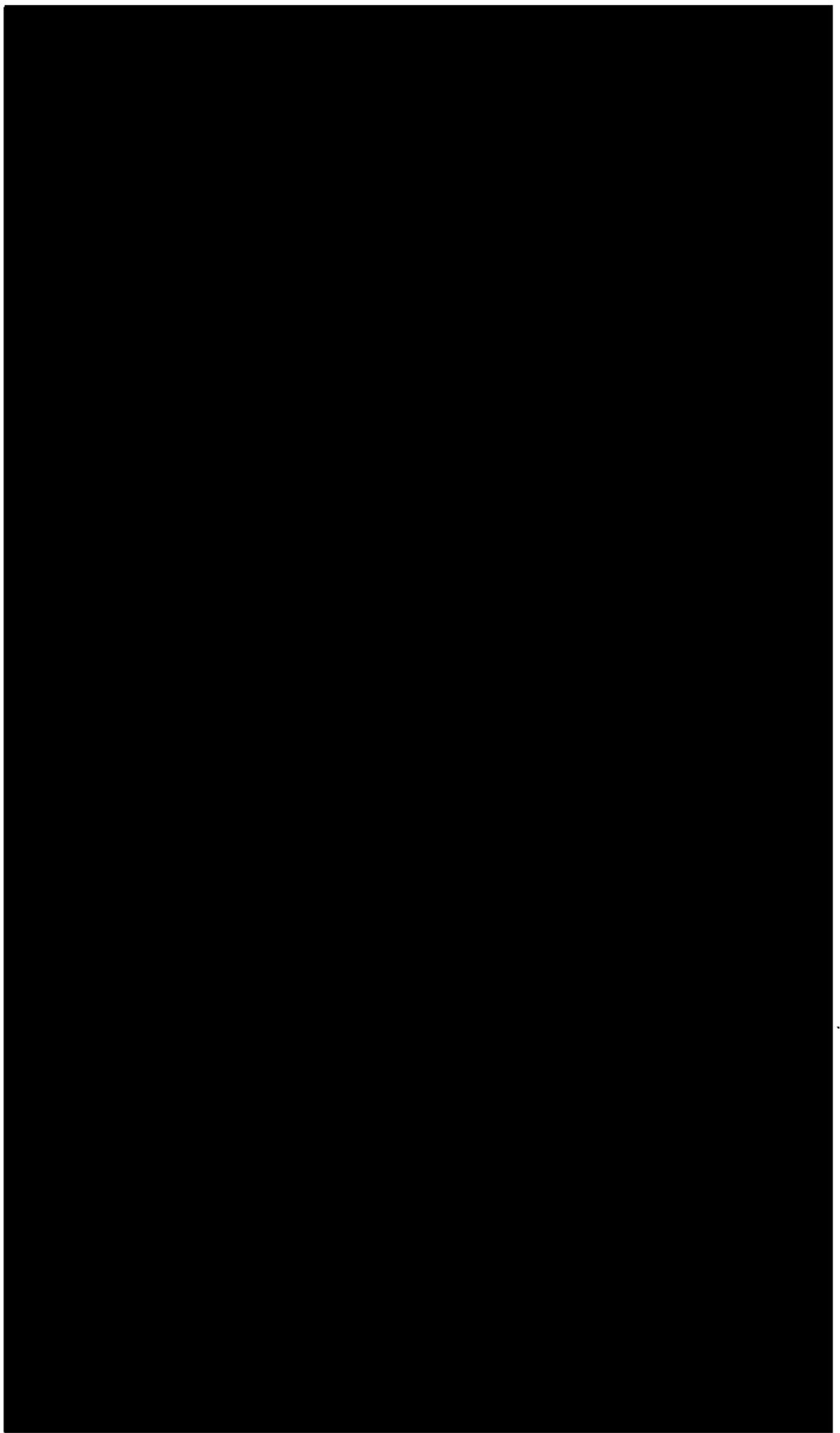
1. Après le Conseil des ministres, le MCE va nous informer de la prise du décret. Le décret doit être signé par le PM et le SG, après le Conseil des ministres, pour être officiel. Cela peut facilement prendre 1h après la fin du CM.
  - a. Québecor ne doit pas être informé avant que le MCE ait confirmé les signatures.

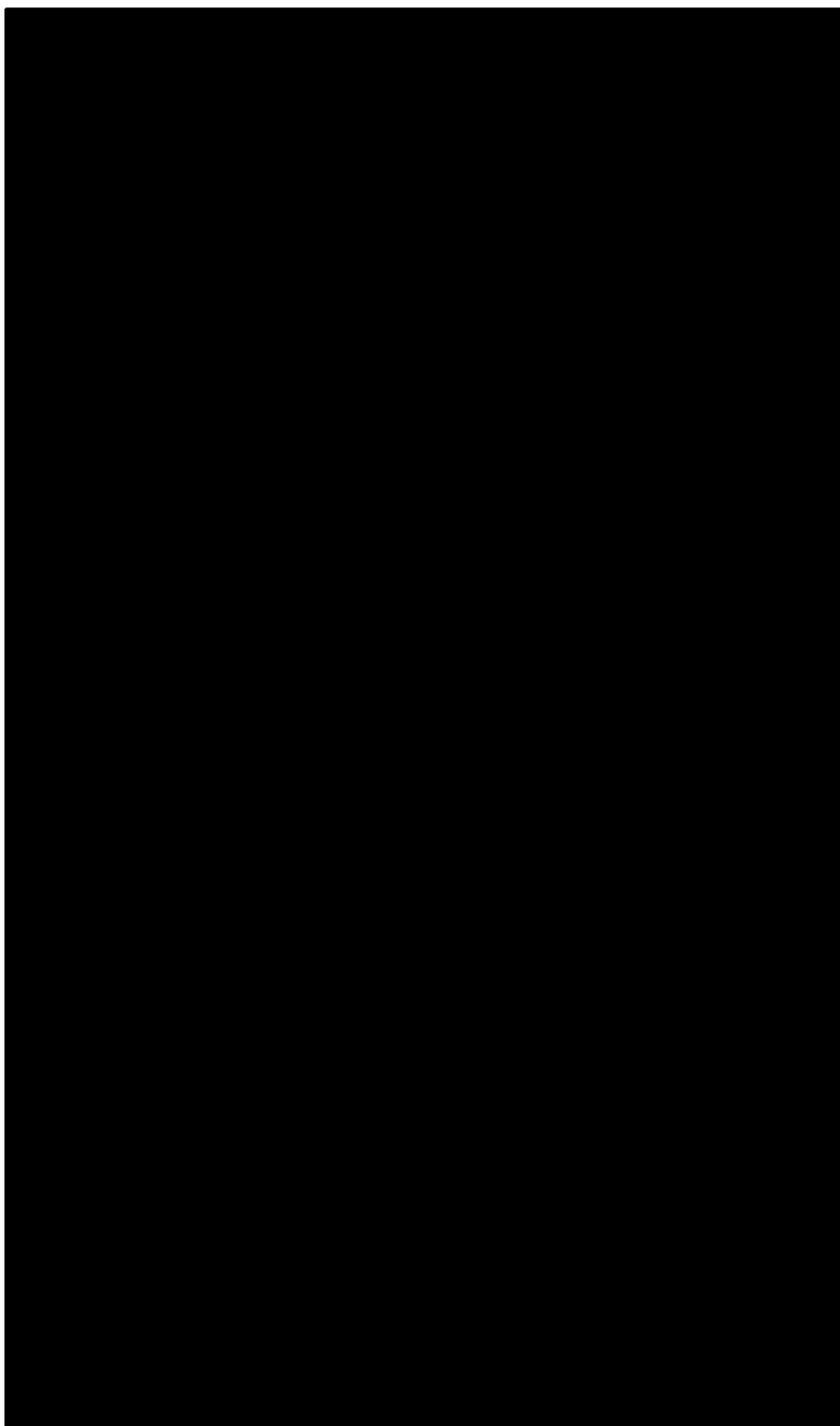
2. Lorsque nous aurons l'accord du MCE, vous pourriez informer Québec que le processus de signature sera entamé, en commençant par le représentant du gouvernement.
3. Une fois qu'on aura reçu l'approbation du MCE, la convention de subvention sera signée par Youri Rousseau du Secrétariat de la Capitale-Nationale.
4. Par la suite, le SCT ou le SCN fera le lien avec Québec pour obtenir la signature des représentants de Québec.

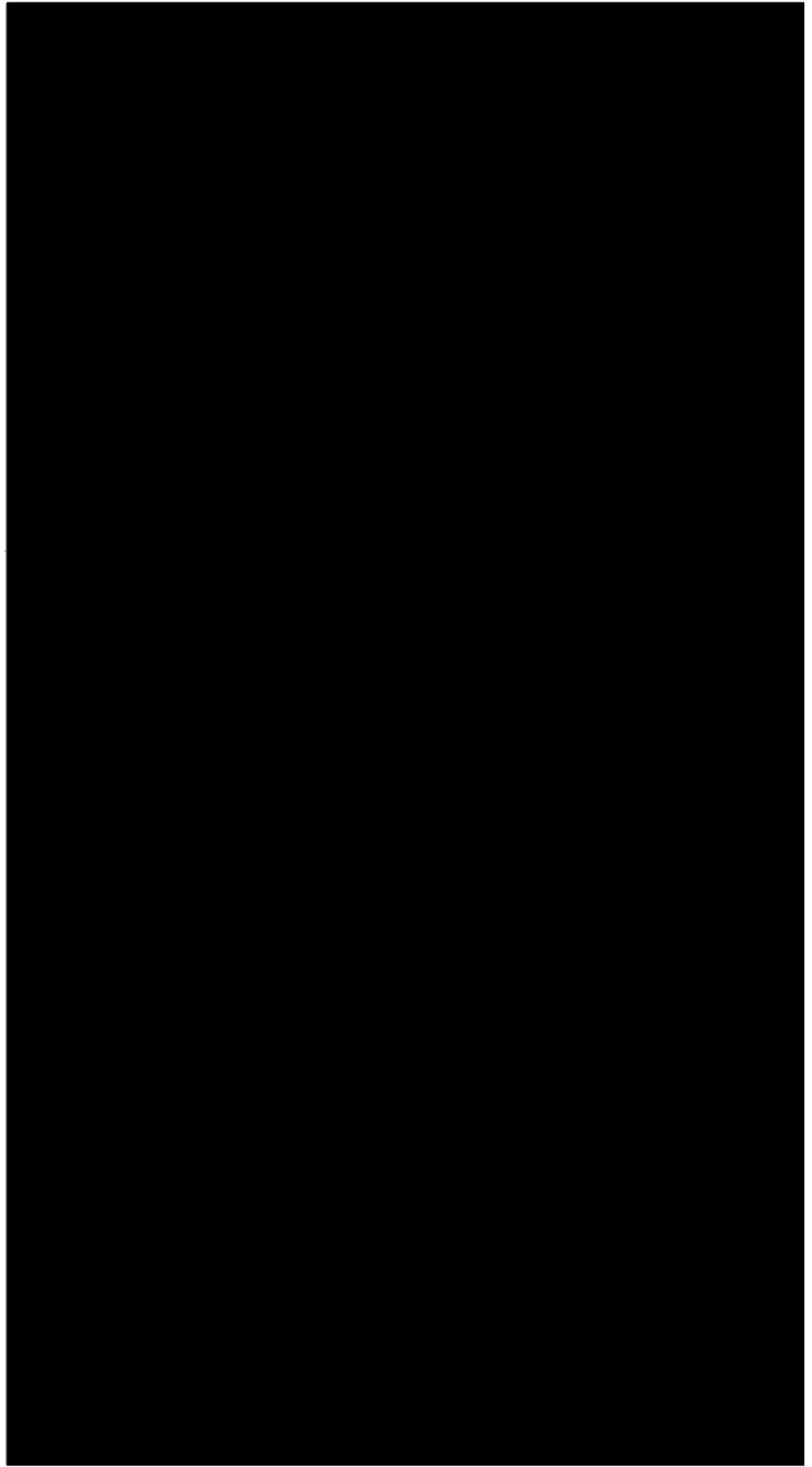
Est-ce que cette approche vous convient?

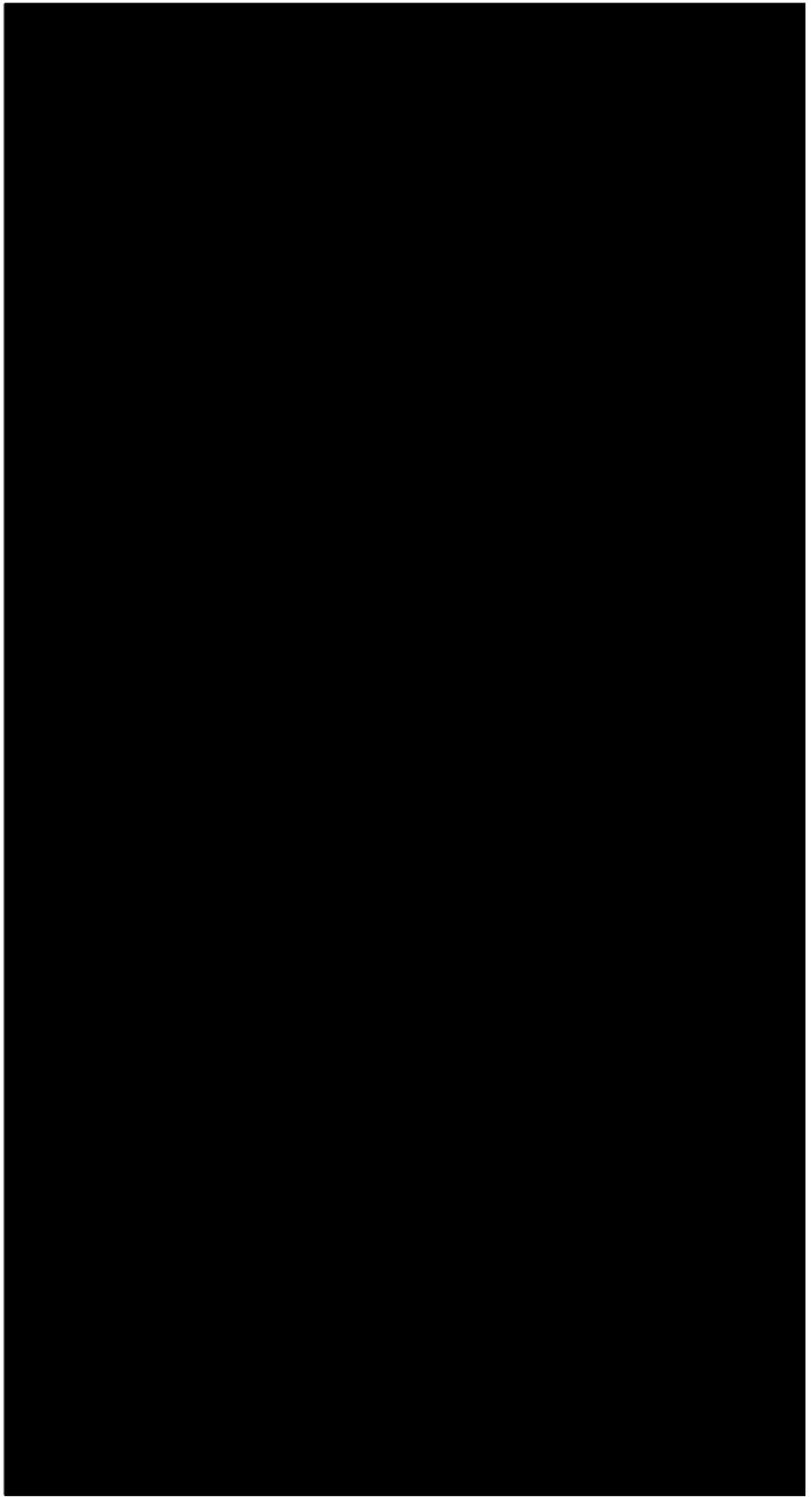
Salutations

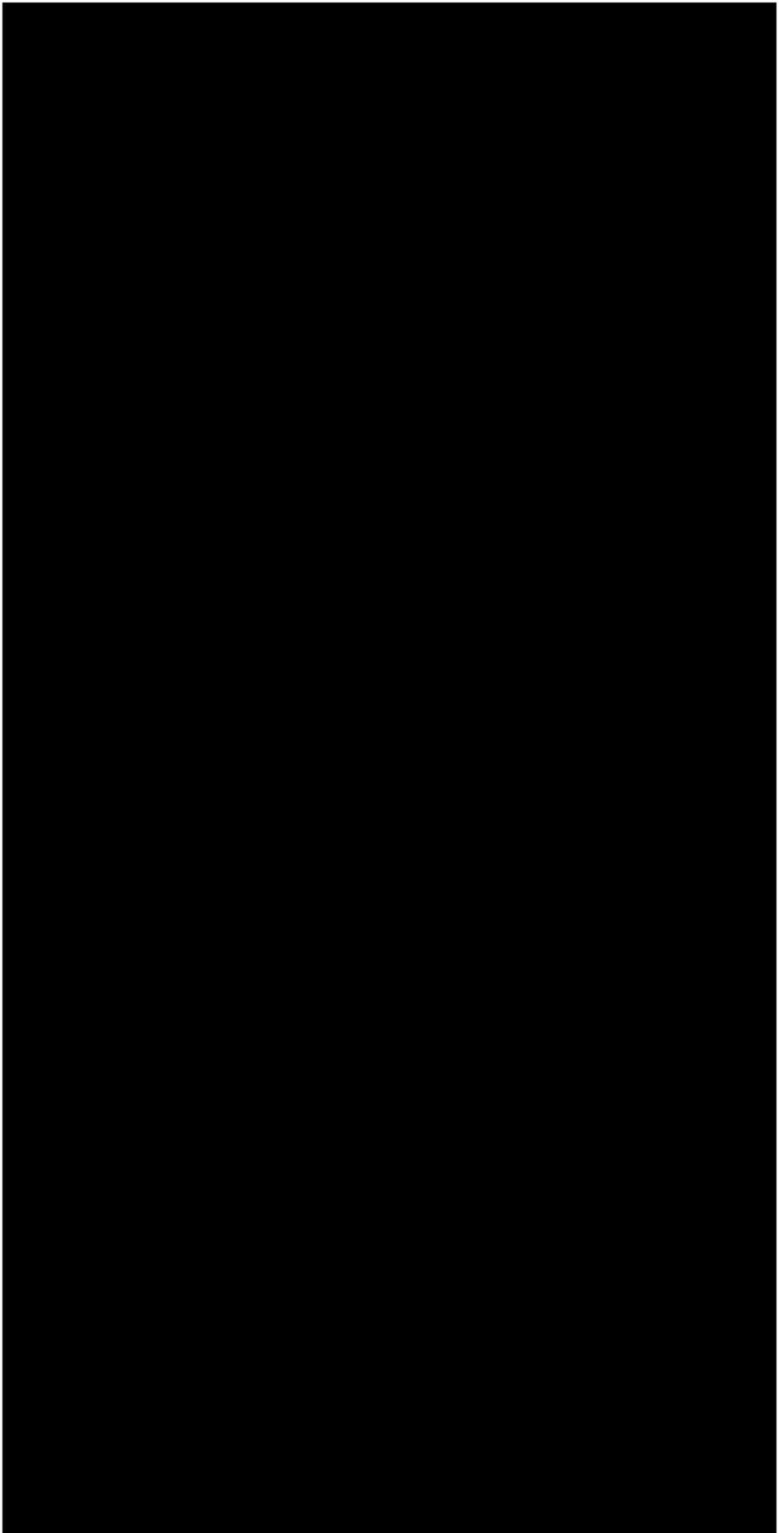
Julie

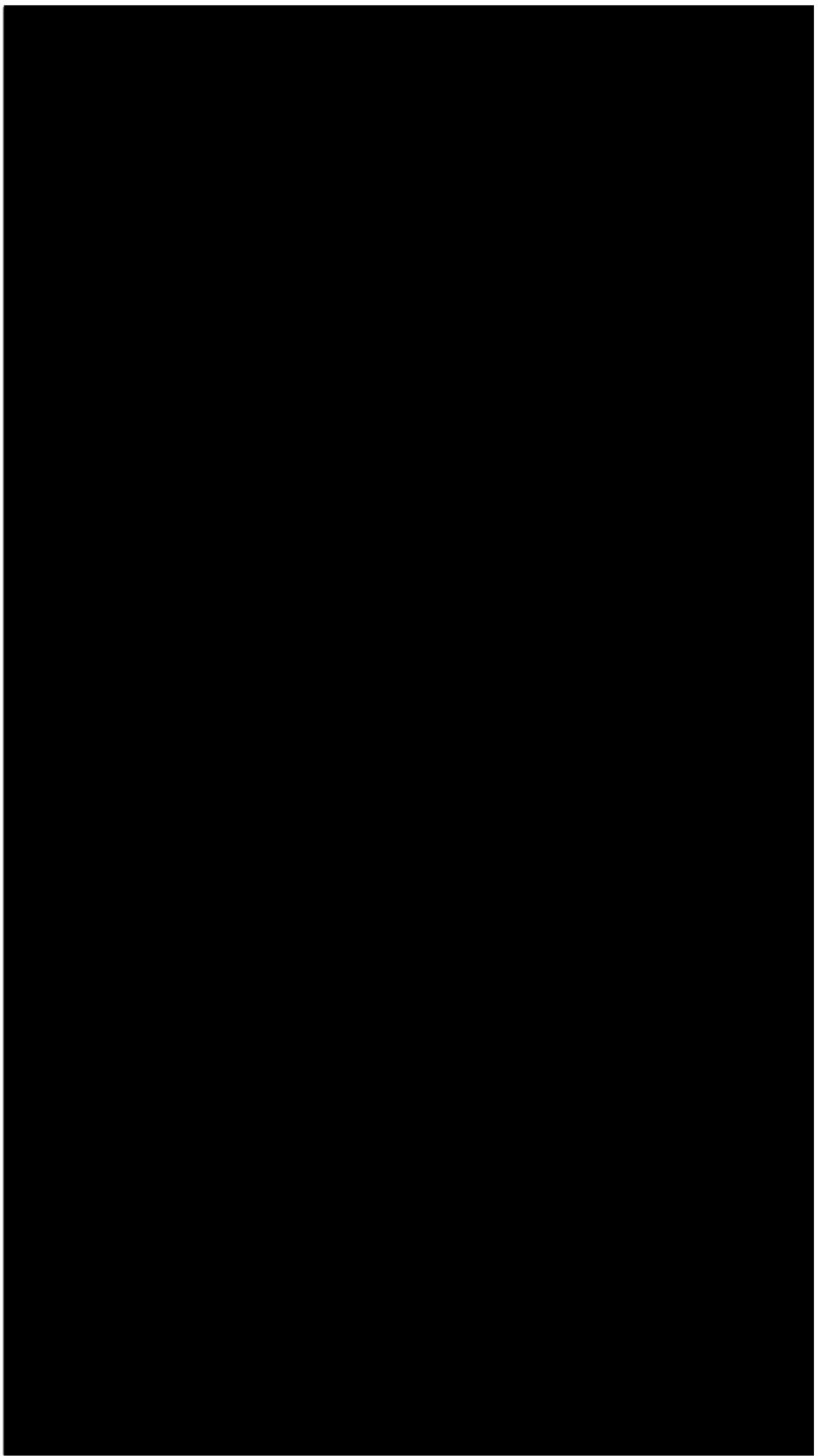


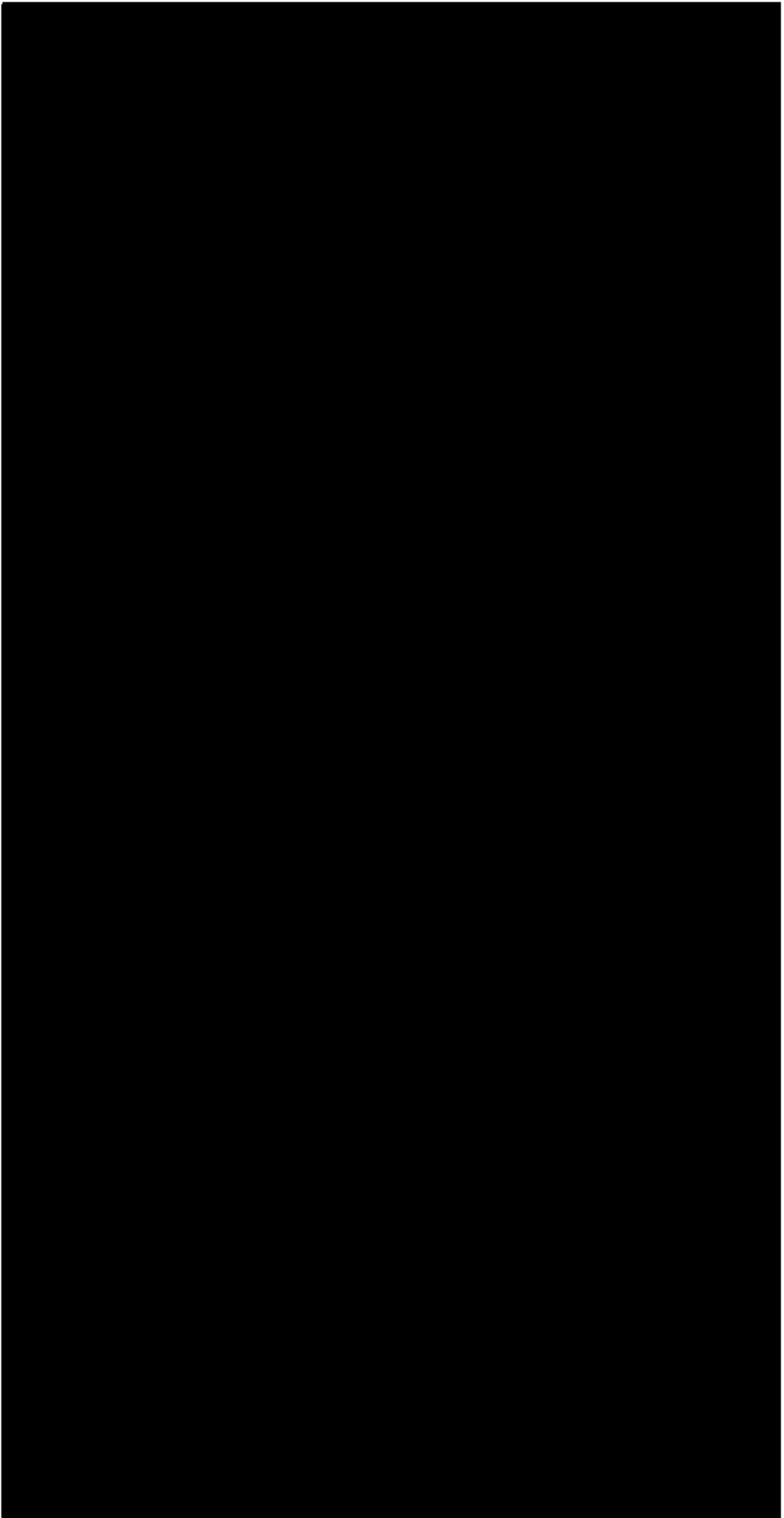


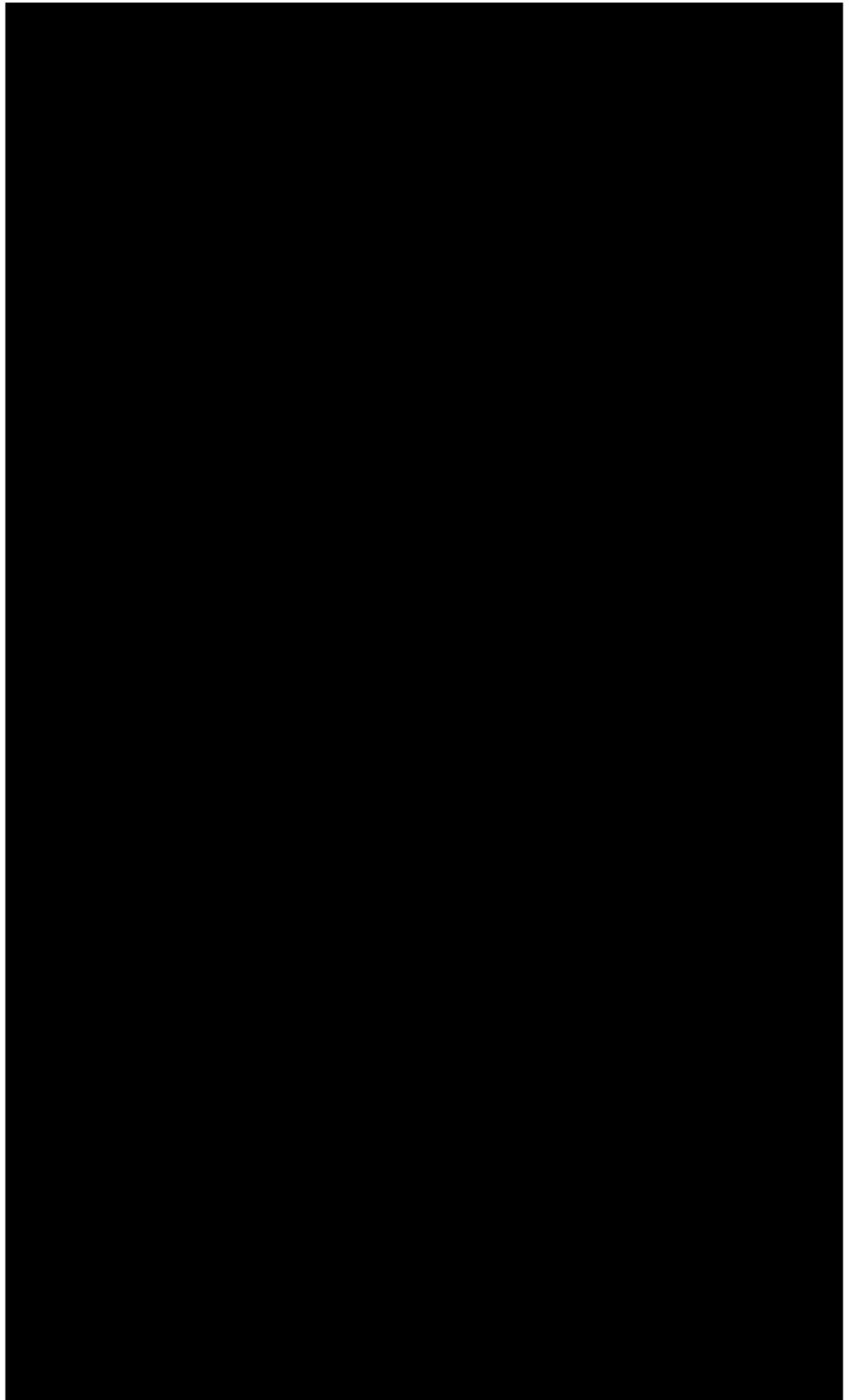


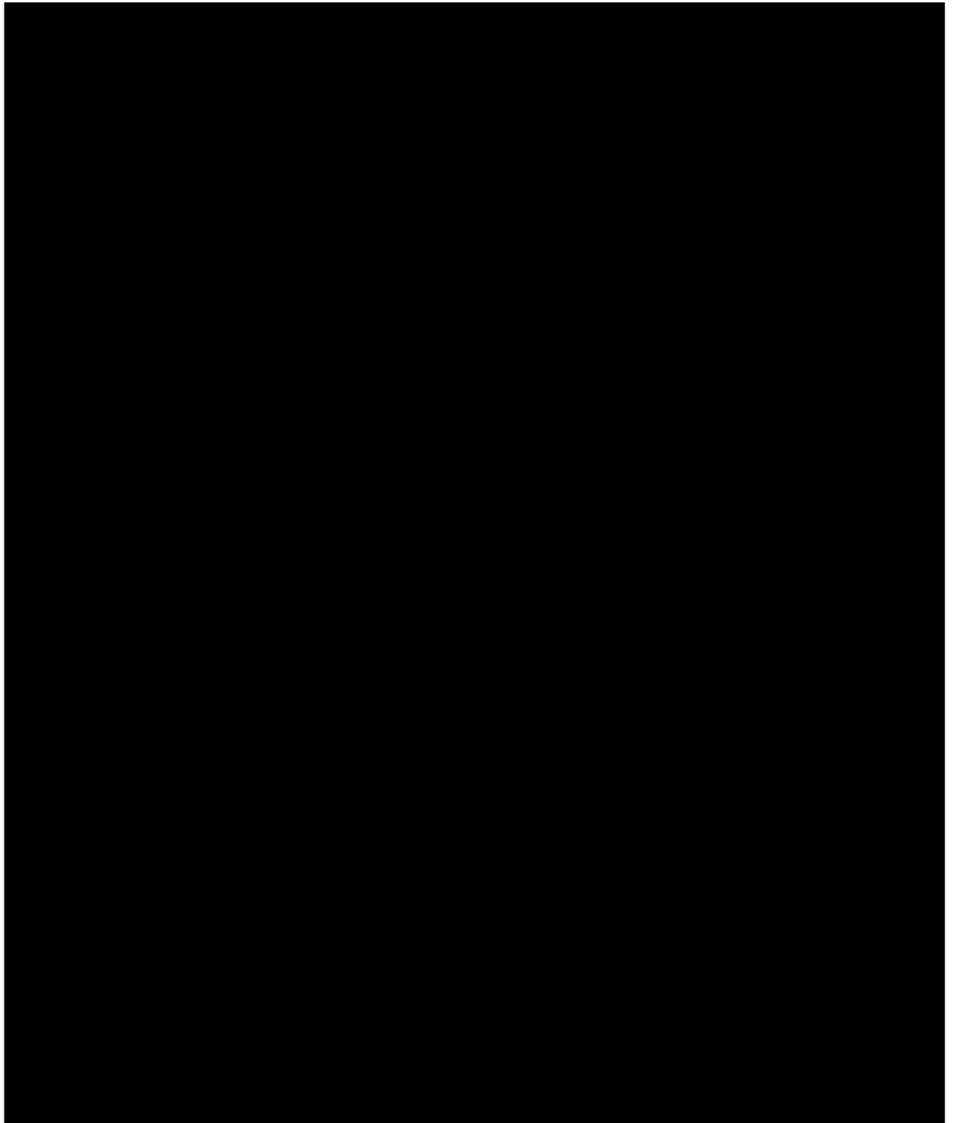


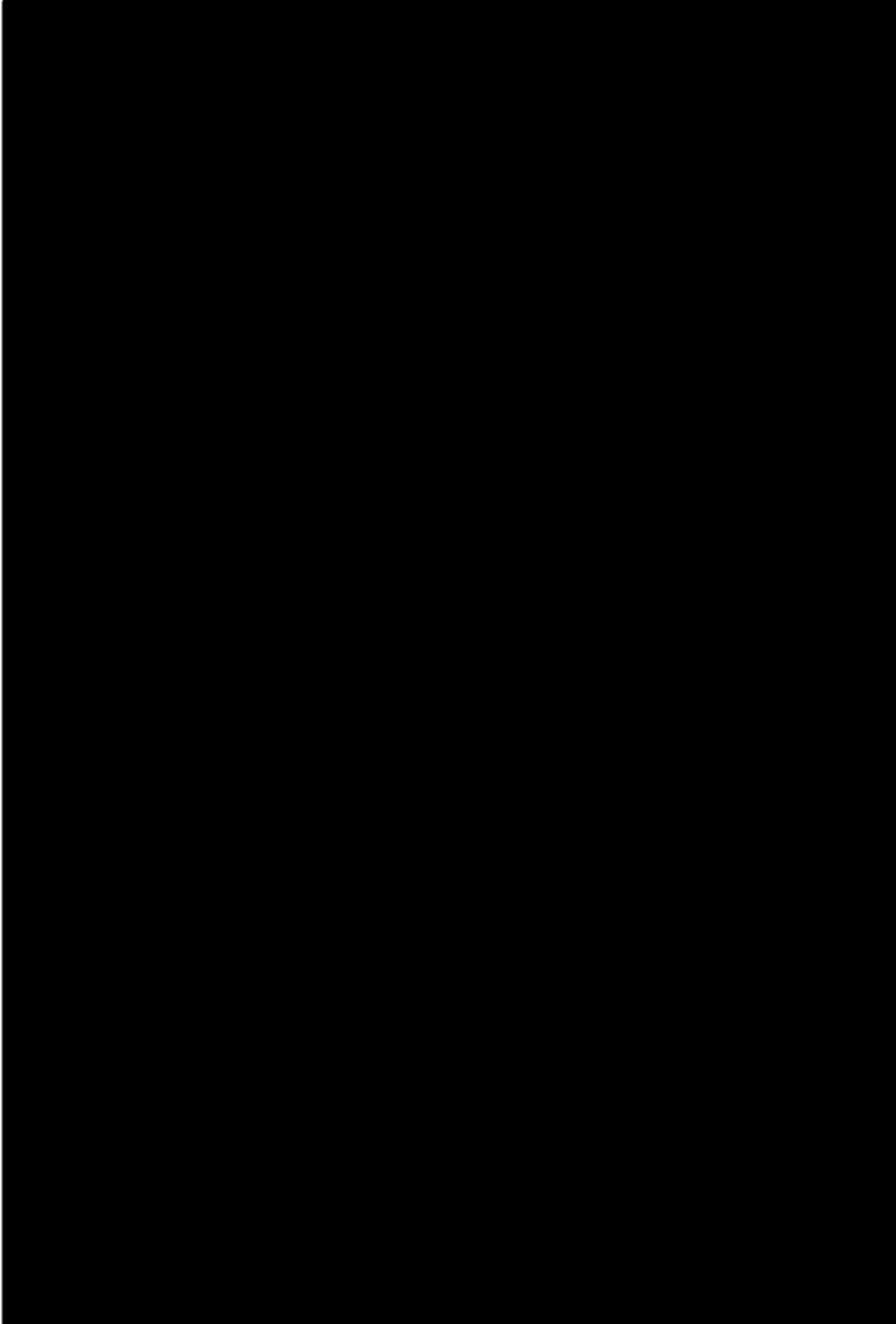


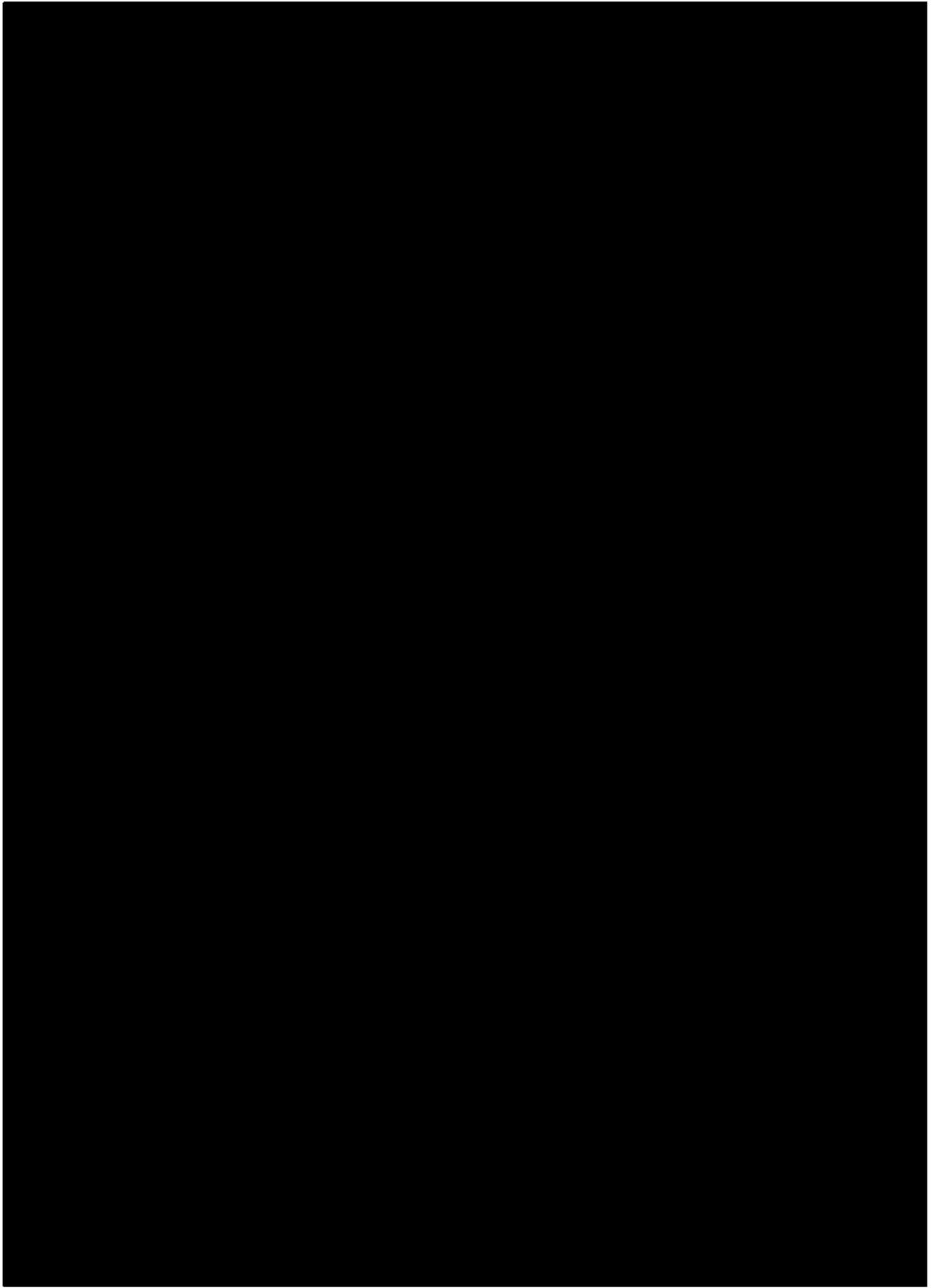














**De:** Pearson, Claudine  
**Envoyé:** 1 septembre 2023 08:20  
**À:** Girard, Eric; Bureau, Manon  
**Cc:** Gingras, Julie; Cayouette, Bertrand; Lord, Jean-François; Fortin, Vickie; Pelletier-Dubé, Louis-Alexis  
**Objet:** RE: Lettre d'engagement  
**Pièces jointes:** PROJET\_King LA lettre d'appui\_signeeJG.pdf

Bonjour,

La lettre dûment signée.

Claudine

**De :** Girard, Eric <Eric.Girard@finances.gouv.qc.ca>  
**Envoyé :** 1 septembre 2023 08:19  
**À :** Bureau, Manon <Manon.Bureau@finances.gouv.qc.ca>; Pearson, Claudine <Claudine.Pearson@finances.gouv.qc.ca>  
**Cc :** Gingras, Julie <Julie.Gingras@finances.gouv.qc.ca>; Cayouette, Bertrand <Bertrand.Cayouette@finances.gouv.qc.ca>; Lord, Jean-François <Jean-Francois.Lord@finances.gouv.qc.ca>; Fortin, Vickie <Vickie.Fortin@finances.gouv.qc.ca>; Pelletier-Dubé, Louis-Alexis <Louis-Alexis.Pelletier-Dube@finances.gouv.qc.ca>  
**Objet :** RE: Lettre d'engagement

Claudine,

Svp apposer ma signature et je transmettrai directement à Martin Tremblay en copiant Julie.

Eric

**De :** Bureau, Manon <Manon.Bureau@finances.gouv.qc.ca>  
**Envoyé :** 1 septembre 2023 08:14  
**À :** Girard, Eric <Eric.Girard@finances.gouv.qc.ca>; Pearson, Claudine <Claudine.Pearson@finances.gouv.qc.ca>  
**Cc :** Gingras, Julie <Julie.Gingras@finances.gouv.qc.ca>; Cayouette, Bertrand <Bertrand.Cayouette@finances.gouv.qc.ca>; Lord, Jean-François <Jean-Francois.Lord@finances.gouv.qc.ca>; Fortin, Vickie <Vickie.Fortin@finances.gouv.qc.ca>; Pelletier-Dubé, Louis-Alexis <Louis-Alexis.Pelletier-Dube@finances.gouv.qc.ca>  
**Objet :** Lettre d'engagement

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint la dernière version de la lettre d'engagement, signée par la sous-ministre.

Merci,

Manon Bureau  
Technicienne en administration  
Direction générale de l'organisation du budget,  
de l'administration et du secrétariat  
Ministère des Finances  
390, boulevard Charest Est, bur. 806

Québec (Québec) G1K 3H4  
Tél. : 418 643-1229  
Cell. : 418 997-1075  
[www.finances.gouv.qc.ca](http://www.finances.gouv.qc.ca)

PAR COURRIEL

Québec, le 1<sup>er</sup> septembre 2023

Monsieur Martin Tremblay  
Chef de l'exploitation du Groupe Sports et divertissement  
Québecor  
612, rue Saint-Jacques  
Montréal (Québec)  
H3C 4M8

Monsieur le Chef de l'exploitation,

La présente fait suite à votre demande de soutien financier relative au projet reçu le 30 août dernier visant à accueillir au Centre Vidéotron de Québec la formation des Kings de Los Angeles de la ligue nationale de hockey pour son camp d'entraînement qui se tiendrait du 2 au 8 octobre 2024 (le projet).

Le gouvernement du Québec porte un grand intérêt pour la tenue de cet événement dans notre Capitale Nationale. En guise d'appui au projet, le ministère des Finances s'engage à présenter, pour l'approbation du Conseil des ministres, une offre de soutien financier et ce, dans les meilleurs délais. L'aide financière proposée permettrait de compenser l'excédent des dépenses liées au projet, incluant les frais de gestions jugés raisonnables pour ce type de projet, sur l'ensemble des revenus générés par celui-ci jusqu'à un montant maximum de 7 000 000 \$.

Les détails de l'aide financière ainsi que les modalités de versements qui s'y rattachent seraient précisées dans une entente à convenir entre le gouvernement du Québec et Québecor Sports et divertissement.

Québec  
8<sup>e</sup> étage  
390, boulevard Charest Est  
Québec (Québec) G1K 3H4  
Téléphone : 418 643-5270  
Télécopieur : 418 646-1574  
[www.finances.gouv.qc.ca](http://www.finances.gouv.qc.ca)

Montréal  
5<sup>e</sup> étage  
380, rue Saint-Antoine Ouest  
Montréal (Québec) H2Y 3X7  
Téléphone : 514 873-5363  
Télécopieur : 514 873-4728

...2

Le gouvernement du Québec est enthousiaste à voir se concrétiser cette initiative et souhaite qu'elle puisse faire rayonner les attraits de la Ville de Québec, notre Capitale nationale, dans la sphère du hockey professionnel tant au Canada qu'à l'international.

Veillez agréer, Monsieur le Chef de l'exploitation, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Eric Girard  
Ministre des Finances



Julie Gingras  
Sous-ministre des Finances

c. c. Mme Sonia Lebel, ministre responsable de l'Administration  
gouvernementale et Présidente du Conseil du trésor

M. Patrick Dubé, Secrétaire du Conseil du trésor

**De :** Cayouette, Bertrand <Bertrand.Cayouette@finances.gouv.qc.ca>

**Envoyé :** mercredi, septembre 6, 2023 5:47:51 p.m.

**À :** Martin Tremblay <martin.tremblay@quebecor.com>

**Cc :** Delisle, Julien <Julien.Delisle@finances.gouv.qc.ca>

**Objet :** Entente LAK - Québecor

[Courriel de l'externe / External email]



Bonjour,

Comme convenu, l'entente pour vos commentaires. Vous noterez qu'il n'y a pas de référence aux loges. Des discussions sont en cours à cet égard et nous vous reviendrons dès que possible avec la décision finale.

Par ailleurs, le décret prévoira qu'il sera rendu publique le 15 novembre (incluant l'entente de financement).

Je demeure disponible pour en discuter.

Bertrand Cayouette  
Sous-ministre adjoint  
Secteur des politiques fiscales aux entreprises, du développement économique  
et des sociétés d'État  
Ministère des Finances  
390, boulevard Charest Est, bureau 606  
Québec (Québec) G1K 3H4  
Téléphone : 418 691-2225  
Courriel : [Bertrand.Cayouette@finances.gouv.qc.ca](mailto:Bertrand.Cayouette@finances.gouv.qc.ca)  
[www.finances.gouv.qc.ca](http://www.finances.gouv.qc.ca)

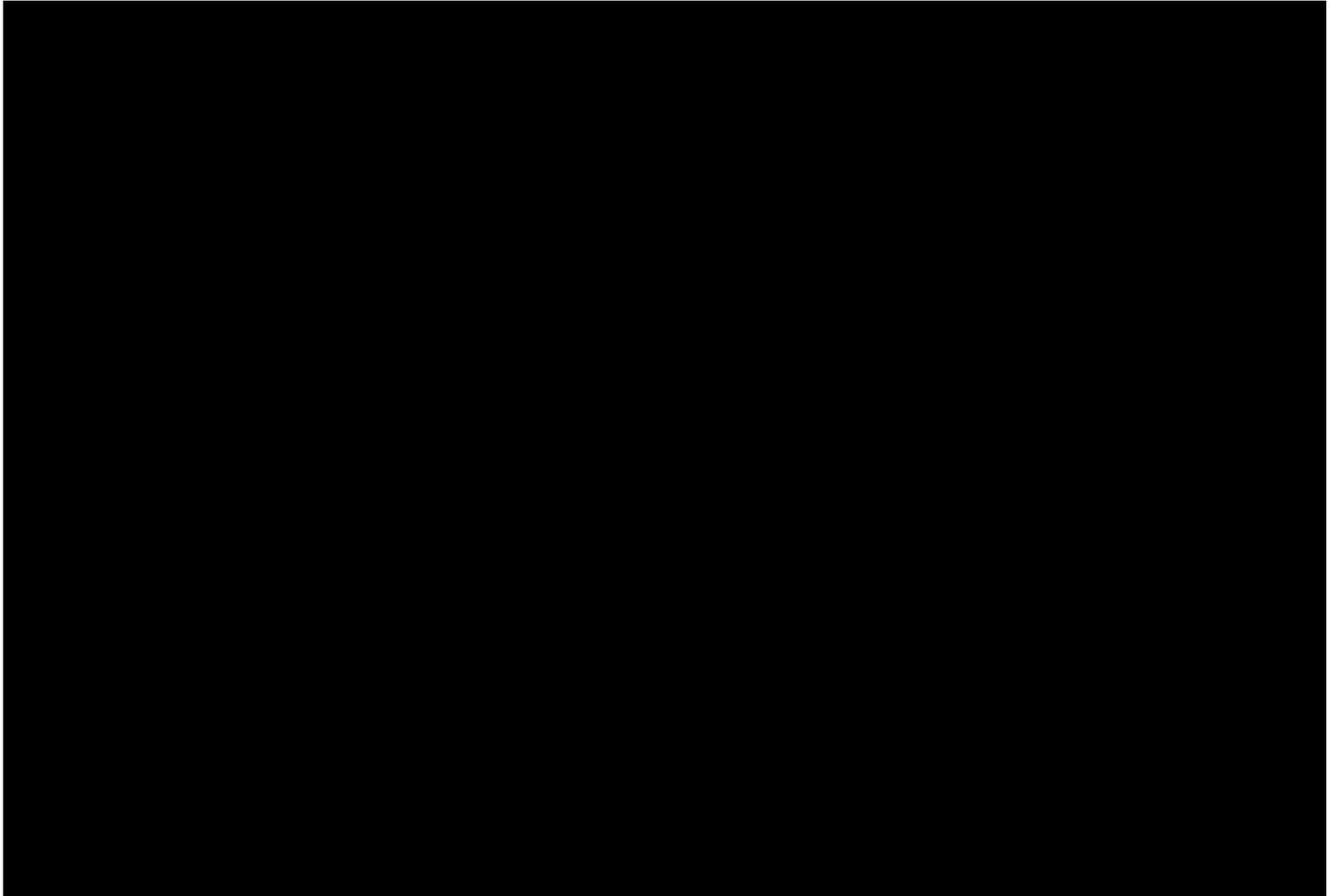
**De :** [Cayouette, Bertrand](#)  
**A :** [Martin Tremblay](#); [Girard, Eric](#); [Martin Tremblay](#)  
**Cc :** [Lord, Jean-Francois](#); [Gingras, Julie](#); [Fortin, Vickie](#)  
**Objet :** Re: Entente de subvention - camp d'entrainement des Kings de Los Angeles  
**Date :** 3 septembre 2023 17:53:44

---

Bien reçu M. Tremblay. Je me rendrai disponible pour cet appel mardi fin AM.

Bon dimanche!

Bertrand Cayouette



---

**De :** Girard, Eric <Eric.Girard@finances.gouv.qc.ca>  
**Envoyé :** dimanche, septembre 3, 2023 1:26:52 p.m.  
**À :** Martin Tremblay <martin.tremblay@quebecor.com>  
**Cc :** Lord, Jean-François <Jean-Francois.Lord@finances.gouv.qc.ca>; Cayouette, Bertrand <Bertrand.Cayouette@finances.gouv.qc.ca>; Gingras, Julie <Julie.Gingras@finances.gouv.qc.ca>; Fortin, Vickie <Vickie.Fortin@finances.gouv.qc.ca>  
**Objet :** Entente de subvention - camp d'entraînement des Kings de Los Angeles

[Courriel de l'externe / External email]



Bonjour Martin,

Bertrand Cayouette, en copie sur ce courriel, sera notre personne contact pour la rédaction de l'entente de subvention entre le gouvernement du Québec et Québecor. Nous allons rédiger la première version de l'entente en début de semaine et nous vous la soumettrons pour commentaires. Afin de faciliter la rédaction, pourrais-tu nous transmettre l'entente finale entre les Kings et Québecor dès qu'elle sera complétée? Nous pourrions procéder à l'adoption de l'entente de subvention par le Conseil des ministres rapidement après la conclusion de notre entente tel que souhaité par l'ensemble des parties prenantes impliquées dans ce dossier.

Sincèrement,

Eric Girard

**Eric Girard**

Ministre des Finances

Ministre responsable des Relations avec les Québécois d'expression anglaise

**Québec**

Ministère des Finances

390, boulevard Charest Est, 8<sup>e</sup> étage

Québec (Québec) G1K 3H4

Téléphone : 418 643-5270

**Montréal**

Ministère des Finances

380, rue Saint-Antoine Ouest

Montréal (Québec) H2Y 3X7

Téléphone : 514 873-5363

[www.finances.gouv.qc.ca](http://www.finances.gouv.qc.ca)

Suivez-nous!



**Avis de confidentialité** : Ce courriel peut contenir des renseignements confidentiels. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur.

**De :** [Girard, Eric](#)  
**A :** [Martin Tremblay](#)  
**Cc :** [Fortin, Vickie](#); [Gingras, Julie](#)  
**Objet :** Ébauche de lettre de confort -semaine de camp d'entraînement  
**Date :** 31 août 2023 06:28:00  
**Pièces jointes :** [REDACTED]

---

Bonjour Martin,

Tel que discuté, voici une ébauche de lettre de confort que le gouvernement du Québec pourrait émettre afin de faciliter une entente entre votre organisation et une équipe de la LNH pour la tenue d'une semaine de camp d'entraînement. Je comprends aussi que cette semaine inclurait deux parties hors-concours juste avant le début de la saison officielle.

Je suis d'avis qu'un tel événement aiderait au rayonnement de notre Capitale nationale et je vous encourage donc à poursuivre les discussions en vue d'une entente à la satisfaction de l'ensemble des parties prenantes.

Sincèrement,

Eric Girard

**Eric Girard**

Ministre des Finances

Ministre responsable des Relations avec les Québécois d'expression anglaise

**Québec**

Ministère des Finances

390, boulevard Charest Est, 8<sup>e</sup> étage

Québec (Québec) G1K 3H4

Téléphone : 418 643-5270

**Montréal**

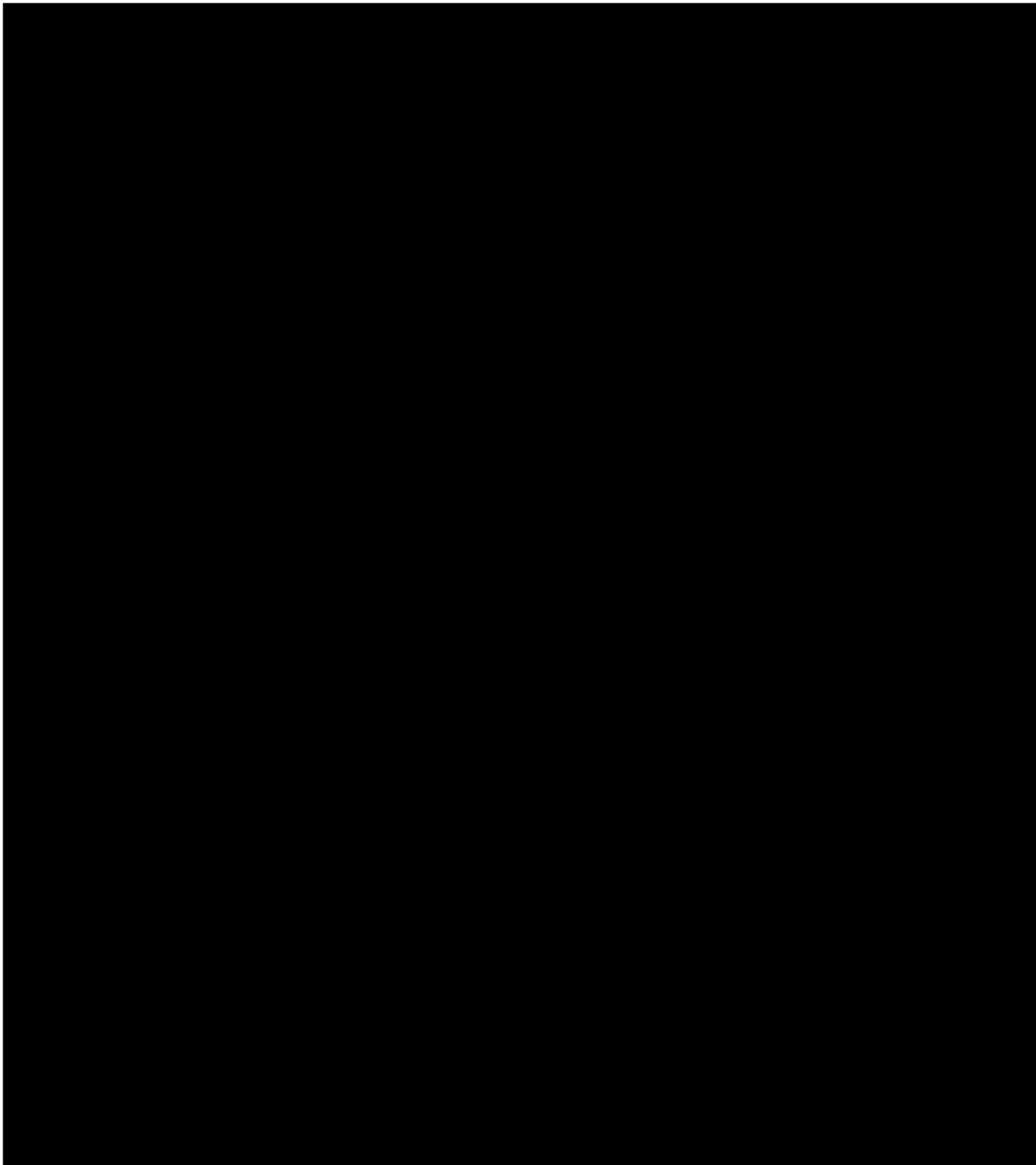
Ministère des Finances

380, rue Saint-Antoine Ouest

Montréal (Québec) H2Y 3X7

Téléphone : 514 873-5363

[www.finances.gouv.qc.ca](http://www.finances.gouv.qc.ca)



**De:** Cayouette, Bertrand  
**Envoyé:** 7 septembre 2023 17:57  
**À:** Lachance, Geneviève; Gingras, Julie; Fortin, Vickie  
**Cc:** Lord, Jean-François; Delisle, Julien  
**Objet:** TR: Entente

Salut,

QSD confirme leur accord avec l'entente (voir courriel ci-dessous).

Bertrand

Bertrand Cayouette  
Sous-ministre adjoint  
Secteur des politiques fiscales aux entreprises, du développement économique  
et des sociétés d'État  
Ministère des Finances  
390, boulevard Charest Est, bureau 606  
Québec (Québec) G1K 3H4  
Téléphone : 418 691-2225  
Courriel : [Bertrand.Cayouette@finances.gouv.qc.ca](mailto:Bertrand.Cayouette@finances.gouv.qc.ca)  
[www.finances.gouv.qc.ca](http://www.finances.gouv.qc.ca)

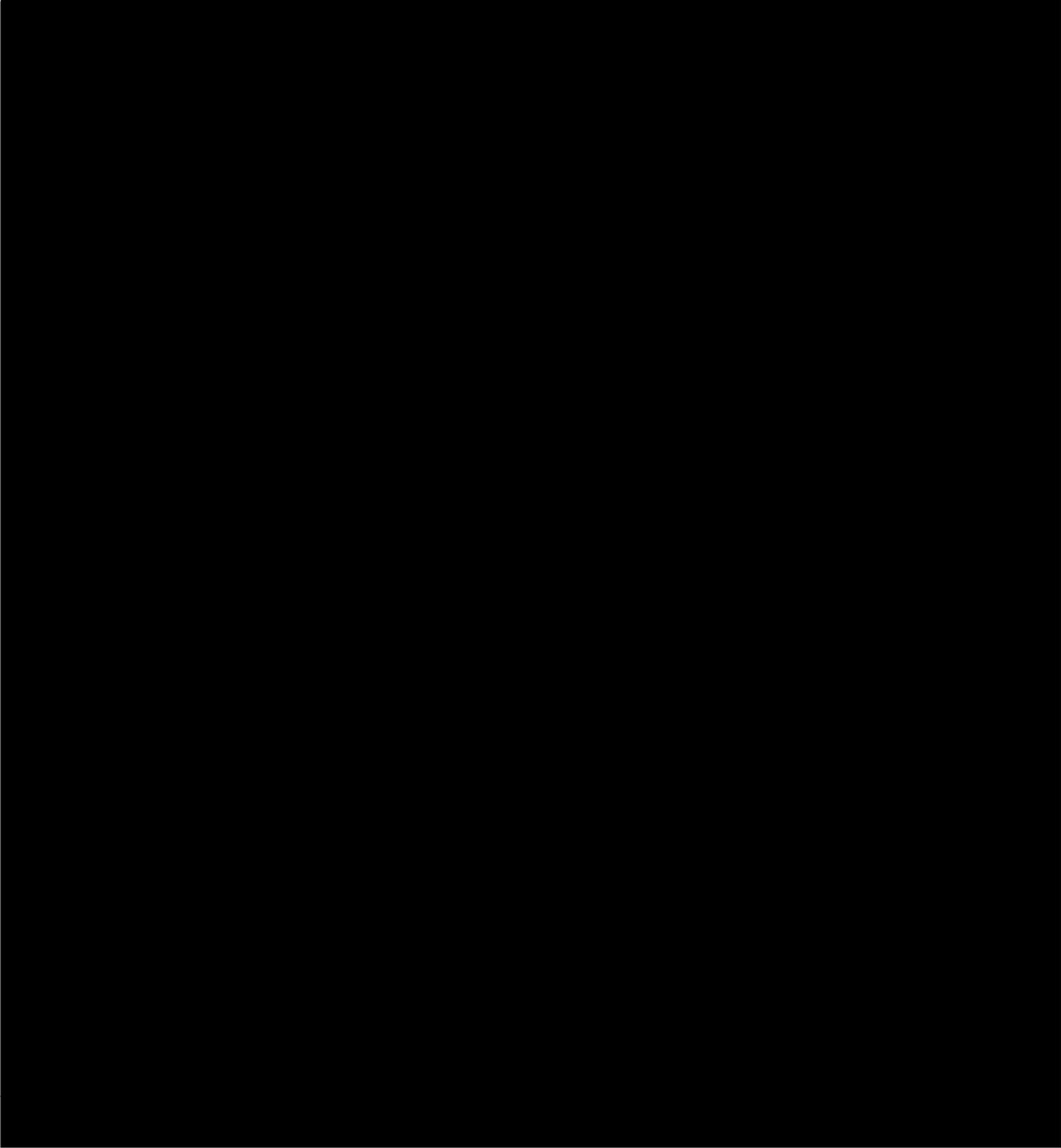
Finances  
Québec 

Bonjour,

Ci-joint, la version «propre» de l'entente pour votre approbation.

Merci.

Bertrand Cayouette  
Sous-ministre adjoint  
Secteur des politiques fiscales aux entreprises, du développement économique  
et des sociétés d'État  
Ministère des Finances  
390, boulevard Charest Est, bureau 606  
Québec (Québec) G1K 3H4  
Téléphone : 418 691-2225  
Courriel : [Bertrand.Cayouette@finances.gouv.qc.ca](mailto:Bertrand.Cayouette@finances.gouv.qc.ca)  
[www.finances.gouv.qc.ca](http://www.finances.gouv.qc.ca)



**De :** Cayouette, Bertrand <[Bertrand.Cayouette@finances.gouv.qc.ca](mailto:Bertrand.Cayouette@finances.gouv.qc.ca)>

**Envoyé :** September 7, 2023 2:04 PM

**À :** Marie-Pierre Simard <[marie-pierre.simard@quebecor.com](mailto:marie-pierre.simard@quebecor.com)>; Delisle, Julien <[Julien.Delisle@finances.gouv.qc.ca](mailto:Julien.Delisle@finances.gouv.qc.ca)>; Lord, Jean-François <[Jean-Francois.Lord@finances.gouv.qc.ca](mailto:Jean-Francois.Lord@finances.gouv.qc.ca)>

**Cc :** Martin Tremblay <[martin.tremblay@quebecor.com](mailto:martin.tremblay@quebecor.com)>; Gravel, Esther <[Esther.Gravel@finances.gouv.qc.ca](mailto:Esther.Gravel@finances.gouv.qc.ca)>

**Objet :** RE: Entente

[Courriel de l'externe / External email]



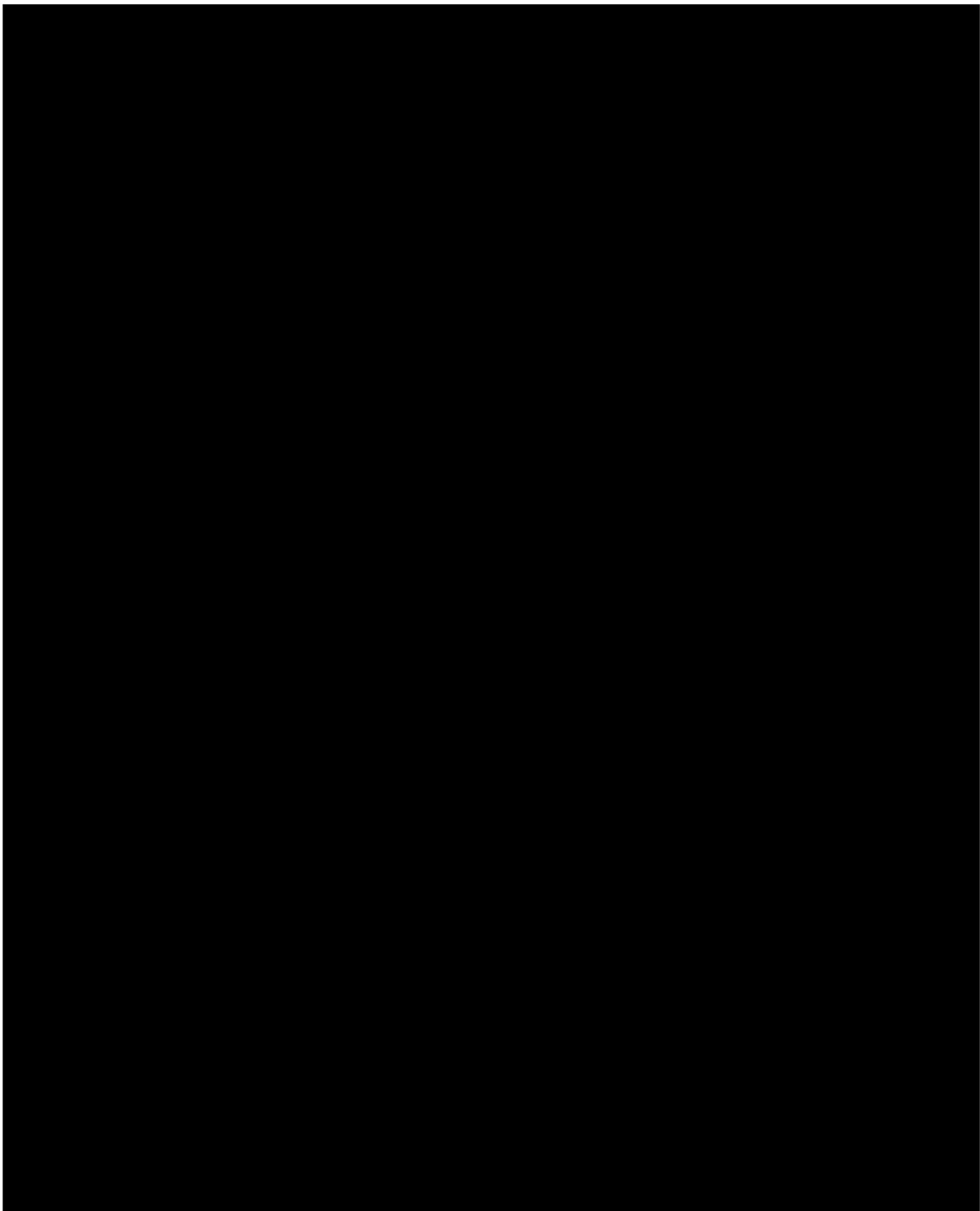
Bonjour,

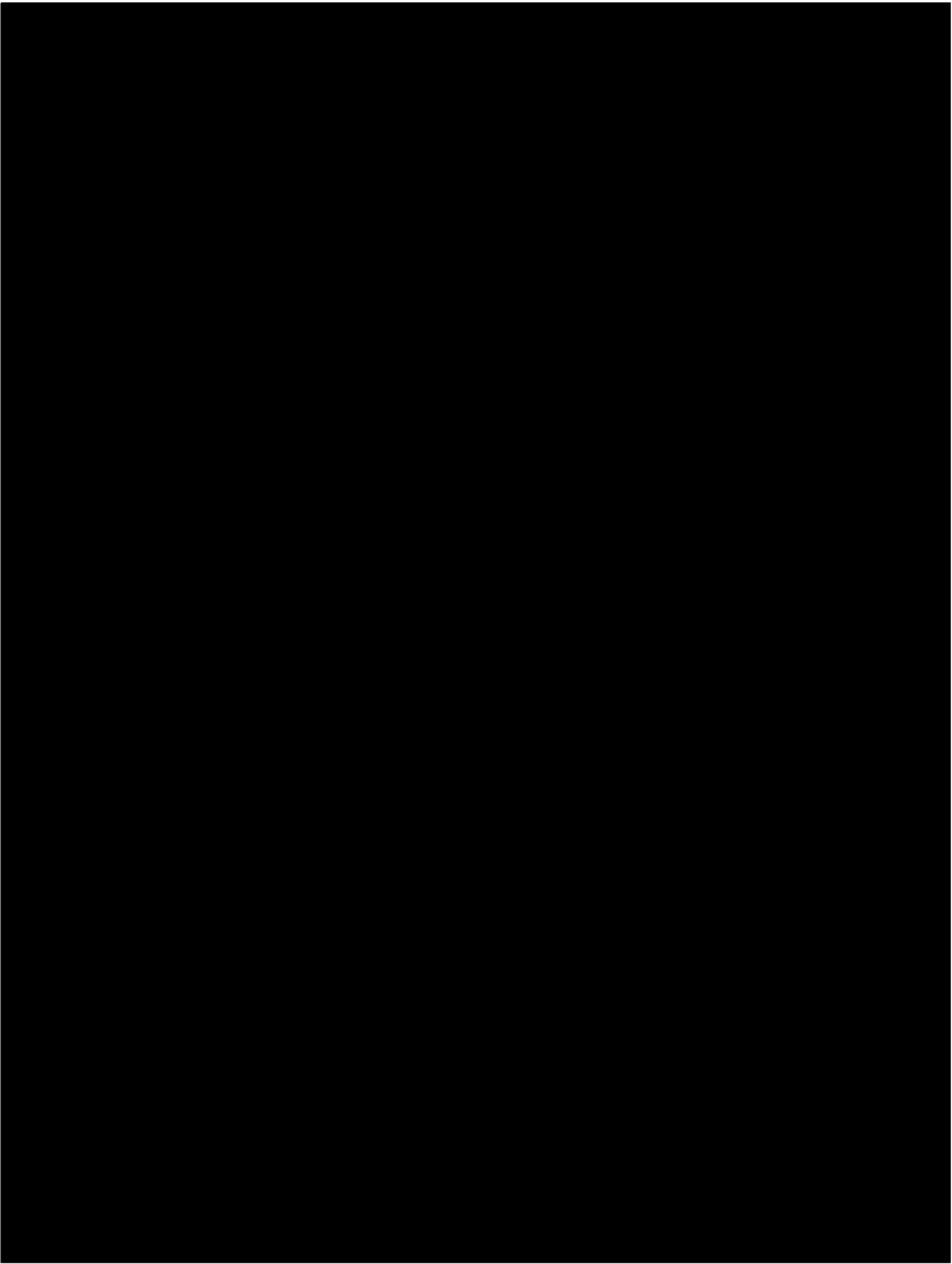
Le texte nous convient. Merci de l'intégrer à l'entente ajustée et de nous la retourner avec vos autres commentaires, le cas échéant.

Merci.

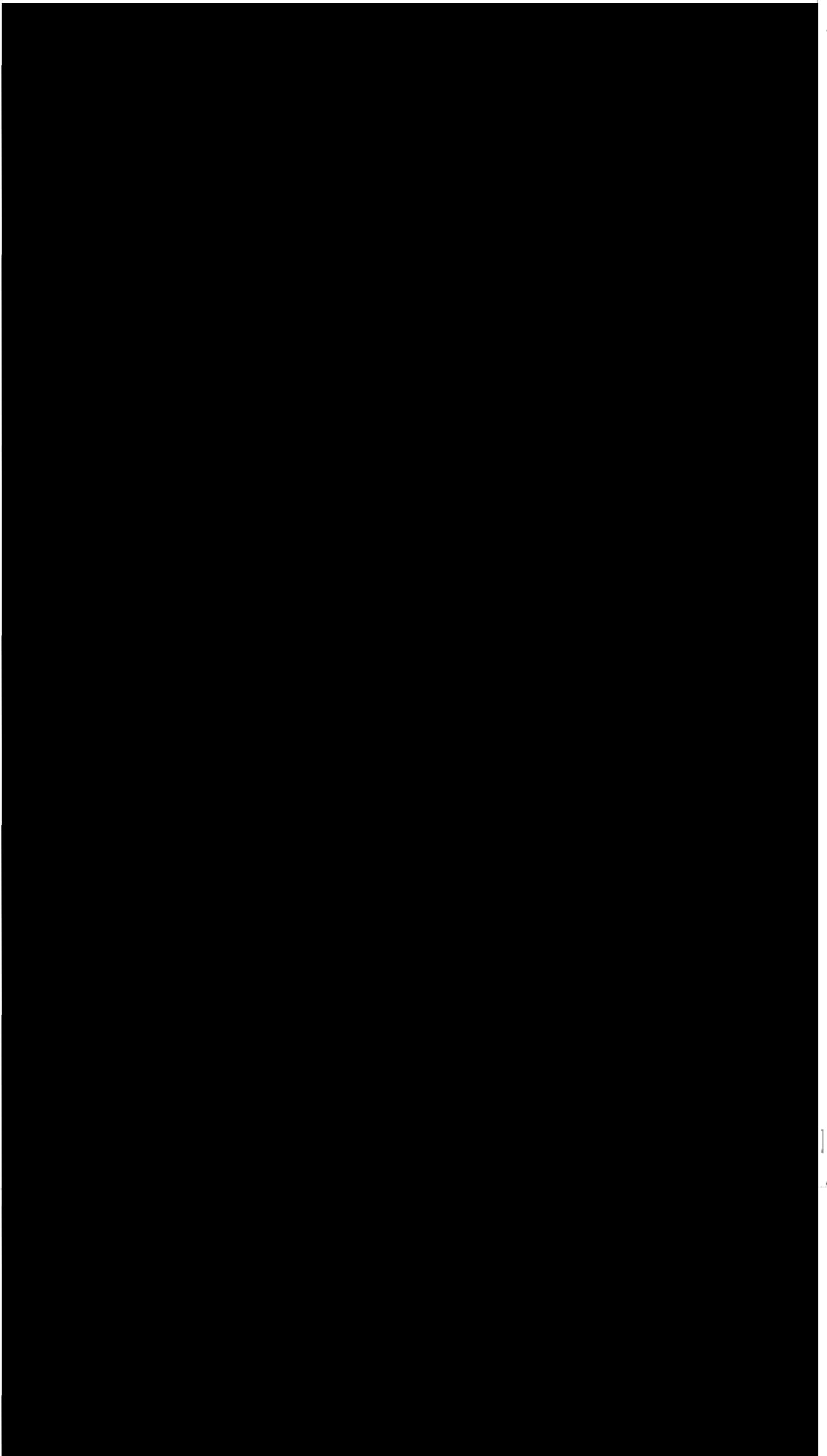
Bertrand Cayouette  
Sous-ministre adjoint  
Secteur des politiques fiscales aux entreprises, du développement économique  
et des sociétés d'État

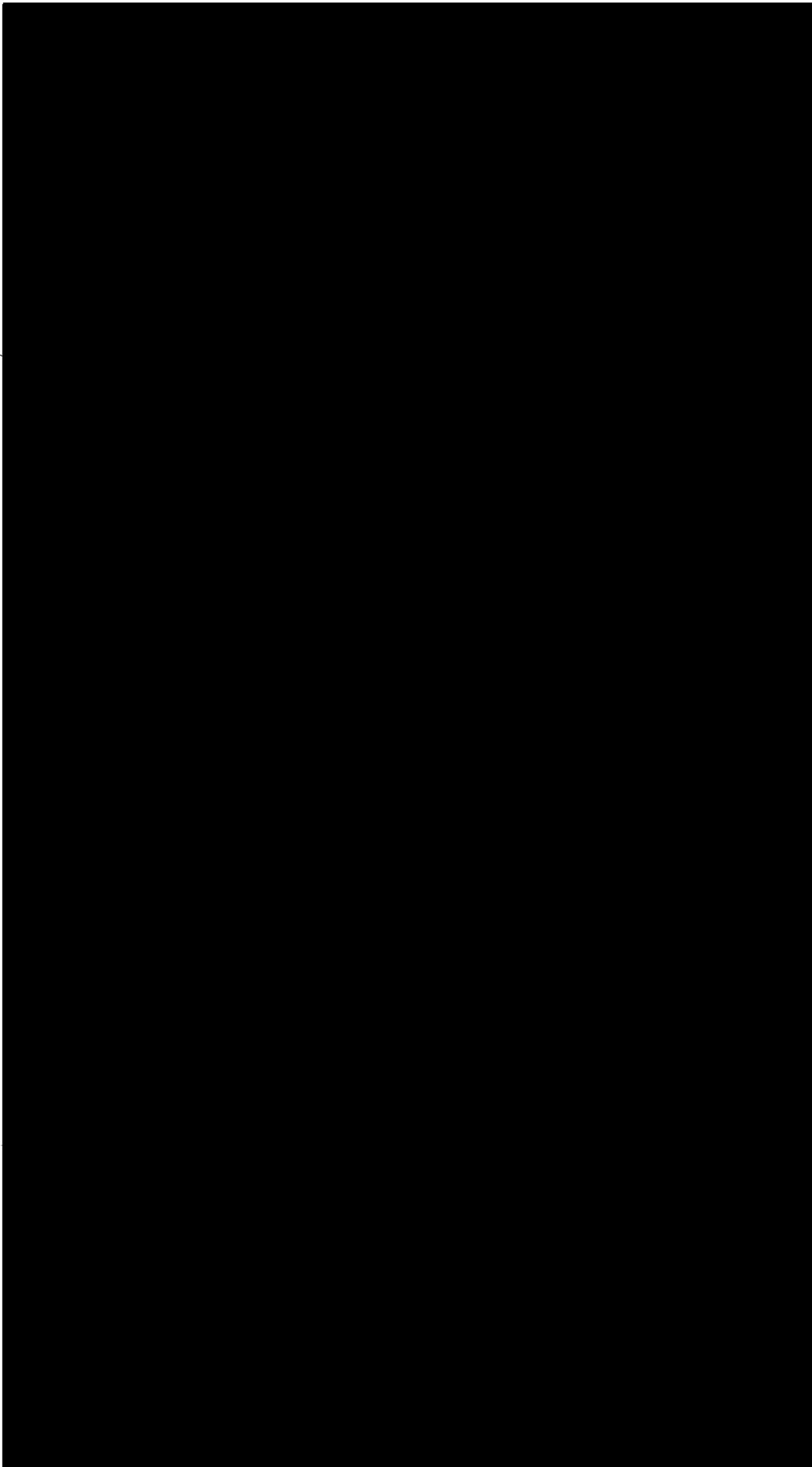
Ministère des Finances  
390, boulevard Charest Est, bureau 606  
Québec (Québec) G1K 3H4  
Téléphone : 418 691-2225  
Courriel : [Bertrand.Cayouette@finances.gouv.qc.ca](mailto:Bertrand.Cayouette@finances.gouv.qc.ca)  
[www.finances.gouv.qc.ca](http://www.finances.gouv.qc.ca)

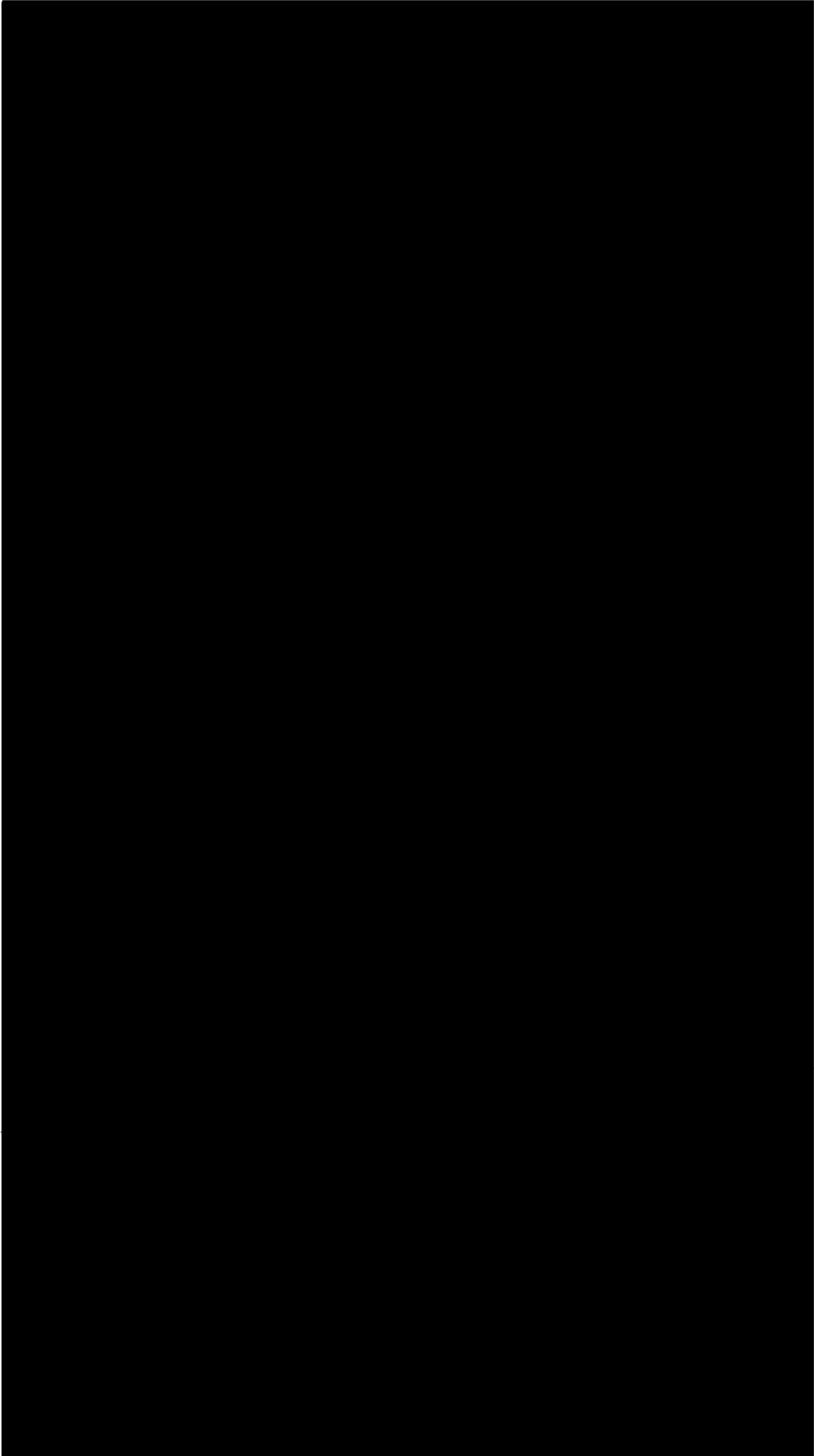












**De:** Cayouette, Bertrand  
**Envoyé:** 7 septembre 2023 13:43  
**À:** Lachance, Geneviève; Fortin, Vickie; Gingras, Julie  
**Cc:** Delisle, Julien; Lord, Jean-François  
**Objet:** RE: Note explicative et décret - Kings

Merci pour l'info.

Jean-François me confirme qu'il n'y aura pas de changement à apporter dans la note explicative et le décret.

Suite à nos discussions de ce matin, nous avons soumis une nouvelle version de l'entente à QSD. Nous devons se reparler d'ici 15h00 pour faire le point.

Bertrand

Bertrand Cayouette  
Sous-ministre adjoint  
Secteur des politiques fiscales aux entreprises, du développement économique  
et des sociétés d'État  
Ministère des Finances  
390, boulevard Charest Est, bureau 606  
Québec (Québec) G1K 3H4  
Téléphone : 418 691-2225  
Courriel : [Bertrand.Cayouette@finances.gouv.qc.ca](mailto:Bertrand.Cayouette@finances.gouv.qc.ca)  
[www.finances.gouv.qc.ca](http://www.finances.gouv.qc.ca)

**De :** Cayouette, Bertrand <[Bertrand.Cayouette@finances.gouv.qc.ca](mailto:Bertrand.Cayouette@finances.gouv.qc.ca)>  
**Envoyé :** Thursday, September 7, 2023 12:30:07 PM  
**À :** Fortin, Vickie <[Vickie.Fortin@finances.gouv.qc.ca](mailto:Vickie.Fortin@finances.gouv.qc.ca)>; Gingras, Julie <[Julie.Gingras@finances.gouv.qc.ca](mailto:Julie.Gingras@finances.gouv.qc.ca)>; Lachance, Geneviève <[Genevieve.Lachance@finances.gouv.qc.ca](mailto:Genevieve.Lachance@finances.gouv.qc.ca)>  
**Cc :** Delisle, Julien <[Julien.Delisle@finances.gouv.qc.ca](mailto:Julien.Delisle@finances.gouv.qc.ca)>; Lord, Jean-François <[Jean-Francois.Lord@finances.gouv.qc.ca](mailto:Jean-Francois.Lord@finances.gouv.qc.ca)>  
**Objet :** Note explicative et décret - Kings

Salut,

Jean-François devra faire une relecture de la note explicative et du décret compte tenu des changements à apporter à l'entente. C'est possible qu'il y ait des changements à y apporter mais ça devrait être mineur. Dès qu'il termine la révision de la convention il repasse en revue les autres documents et nous les transmettra.

Bertrand

Bertrand Cayouette  
Sous-ministre adjoint  
Secteur des politiques fiscales aux entreprises, du développement économique  
et des sociétés d'État  
Ministère des Finances  
390, boulevard Charest Est, bureau 606  
Québec (Québec) G1K 3H4  
Téléphone : 418 691-2225  
Courriel : [Bertrand.Cayouette@finances.gouv.qc.ca](mailto:Bertrand.Cayouette@finances.gouv.qc.ca)  
[www.finances.gouv.qc.ca](http://www.finances.gouv.qc.ca)

**De:** Cayouette, Bertrand  
**Envoyé:** 1 septembre 2023 15:03  
**À:** Delisle, Julien  
**Objet:** TR: Envoi d'un message : lettre d'appui M Tremblay.pdf  
**Pièces jointes:** lettre d'appui M Tremblay.pdf

Pour les échéances...

Bertrand Cayouette  
Sous-ministre adjoint  
Secteur des politiques fiscales aux entreprises, du développement économique et des sociétés d'État Ministère des Finances 390, boulevard Charest Est, bureau 606 Québec (Québec) G1K 3H4 Téléphone : 418 691-2225 Courriel : Bertrand.Cayouette@finances.gouv.qc.ca  
www.finances.gouv.qc.ca

-----Message d'origine-----

De : Girard, Eric <Eric.Girard@finances.gouv.qc.ca> Envoyé : 1 septembre 2023 13:53 À : Gingras, Julie <Julie.Gingras@finances.gouv.qc.ca>; Lord, Jean-François <Jean-Francois.Lord@finances.gouv.qc.ca>; Cayouette, Bertrand <Bertrand.Cayouette@finances.gouv.qc.ca>  
Cc : Fortin, Vickie <Vickie.Fortin@finances.gouv.qc.ca>  
Objet : TR: Envoi d'un message : lettre d'appui M Tremblay.pdf

Bonjour,

Merci pour votre excellent travail dans ce dossier.

Québecor va signer une entente aujourd'hui avec les Kings qui sera conditionnelle à la signature d'une entente détaillée entre Québecor et le Gouvernement du Québec. En conséquence, dès mardi, il faudra se mettre au travail pour rédiger et signer cette entente. Il est donc possible que nous devions convoquer un CM spécial pour ratifier l'entente dès vendredi prochain.

Il n'y a rien à faire aujourd'hui ou ce weekend. Je voulais simplement vous remercier pour votre agilité dans ce dossier.

Eric

-----Message d'origine-----

De : Pearson, Claudine <Claudine.Pearson@finances.gouv.qc.ca>  
Envoyé : 1 septembre 2023 10:02  
À : Girard, Eric <Eric.Girard@finances.gouv.qc.ca> Objet : Envoi d'un message : lettre d'appui M Tremblay.pdf

Votre message est prêt à être envoyé avec les fichiers ou liens joints suivants :

lettre d'appui M Tremblay.pdf  
Message de sécurité

**De :** [Gingras, Julie](#)  
**A :** [Girard, Eric](#)  
**Cc :** [Lachance, Geneviève](#); [Lord, Jean-Francois](#); [Cayouette, Bertrand](#); [St-Martin, David](#); [Fortin, Vickie](#)  
**Objet :** Dossier LNH  
**Date :** 8 septembre 2023 13:56:06

---

M. le ministre,

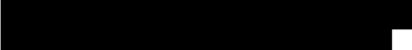
Geneviève Lachance a fait des démarches auprès du MCE et du SCT afin de vous proposer une séquence pour la signature de la convention de subvention avec Québecor.

1. Après le Conseil des ministres, le MCE va nous informer de la prise du décret. Le décret doit être signé par le PM et le SG, après le Conseil des ministres, pour être officiel. Cela peut facilement prendre 1h après la fin du CM.
  - a. Québecor ne doit pas être informé **avant que le MCE ait confirmé les signatures.**
2. Lorsque nous aurons l'accord du MCE, vous pourriez informer Québecor que le processus de signature sera entamé, en commençant par le représentant du gouvernement.
3. Une fois qu'on aura reçu l'approbation du MCE, la convention de subvention sera signée par Youri Rousseau du Secrétariat de la Capitale-Nationale.
4. Par la suite, le SCT ou le SCN fera le lien avec Québecor pour obtenir la signature des représentants de Québecor.

Est-ce que cette approche vous convient?

Salutations

Julie

**De :** [Gingras, Julie](#)  
**A :** [Girard, Eric](#)  
**Cc :** [Fortin, Vickie](#); [Pelletier-Dubé, Louis-Alexis](#); [Cayouette, Bertrand](#)  
**Objet :** RE: Los Angeles Kings - Centre Videotron (2024)  
**Date :** 30 août 2023 17:49:53  
**Pièces jointes :** 

---

Bonjour M. le ministre,

Voici la nouvelle version de la lettre de confort incluant les ajustements discutés.

Nous avons inscrit l'adresse de Québecor, mais nous pourrions l'ajuster au besoin.

De plus, il est indiqué que vous seriez le signataire, mais Jean-François Lord a mentionné que cela pourrait aussi être moi si vous le préférez.

Je demeure disponible

Salutations

Julie

---

**De :** Girard, Eric <Eric.Girard@finances.gouv.qc.ca>

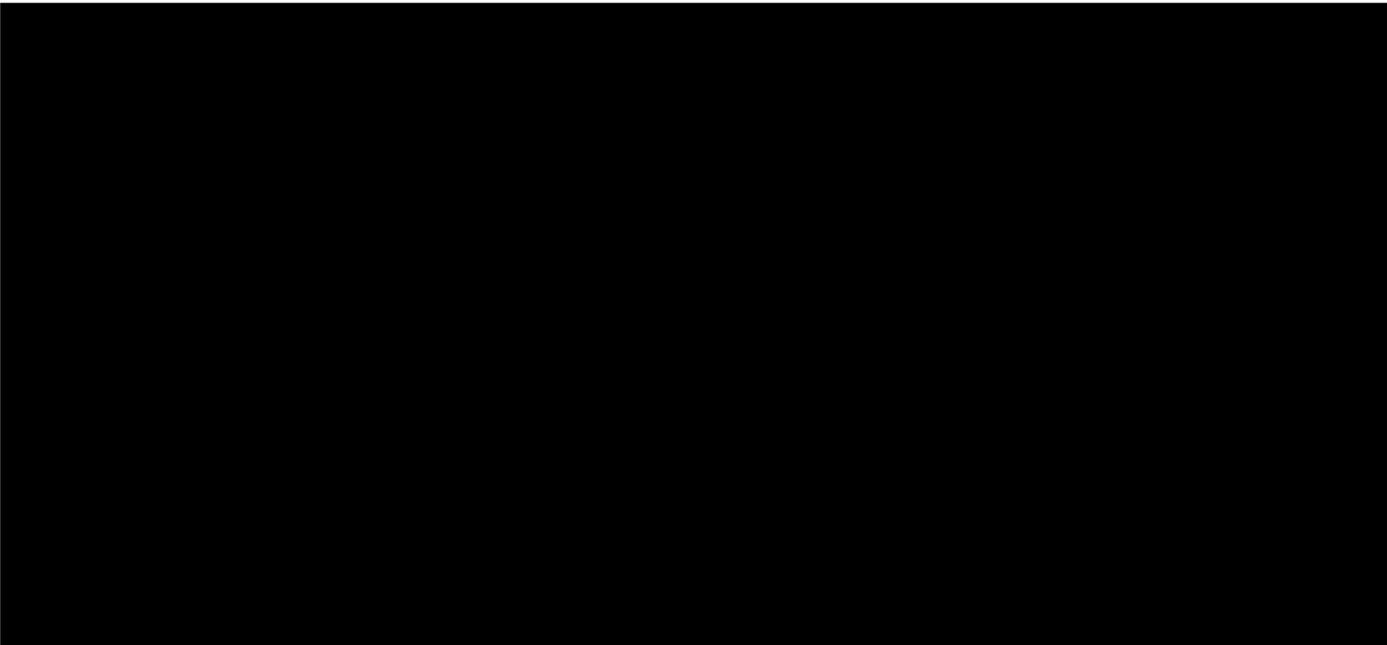
**Envoyé :** 30 août 2023 15:25

**À :** Cayouette, Bertrand <Bertrand.Cayouette@finances.gouv.qc.ca>; Gingras, Julie <Julie.Gingras@finances.gouv.qc.ca>

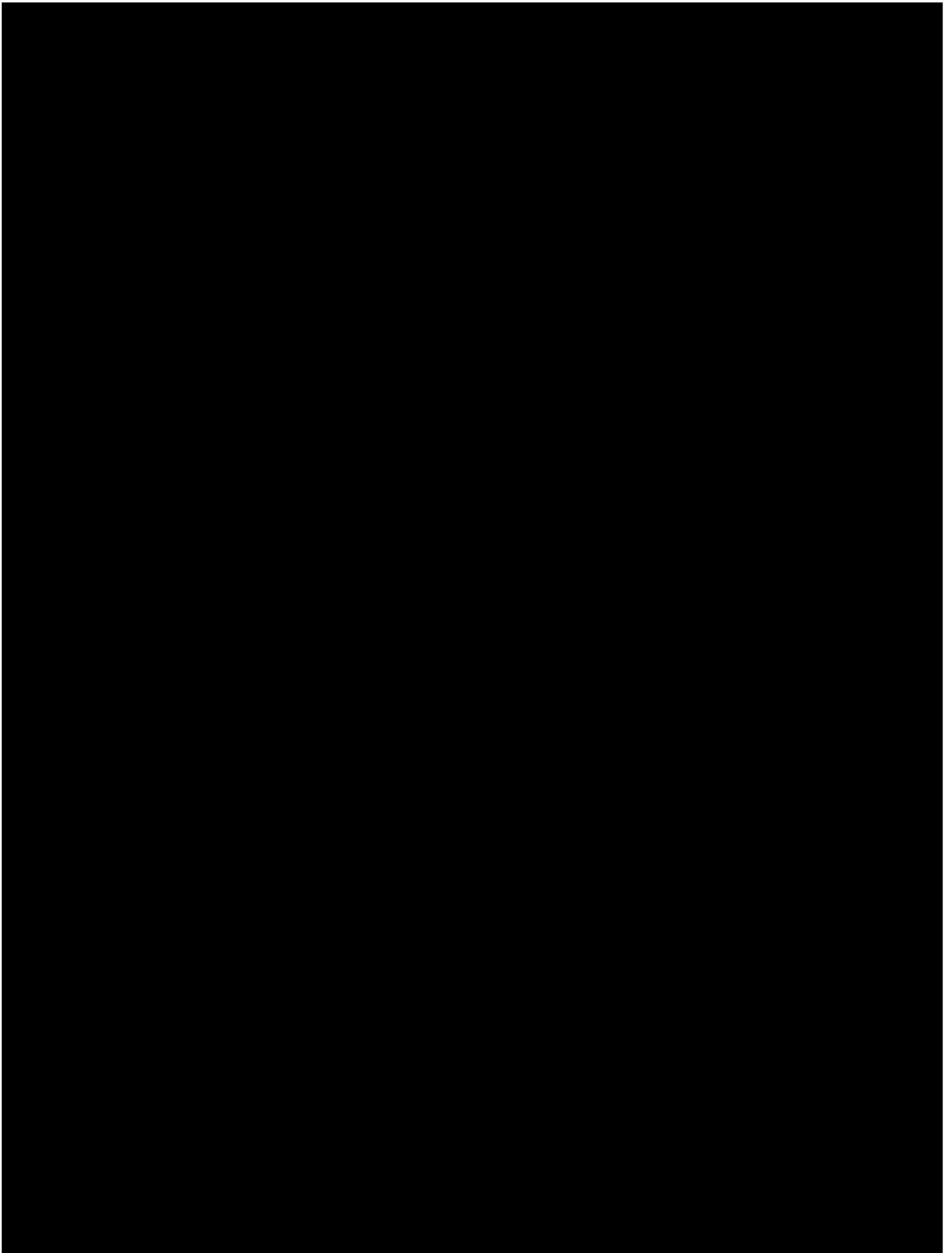
**Cc :** Fortin, Vickie <Vickie.Fortin@finances.gouv.qc.ca>; Pelletier-Dubé, Louis-Alexis <Louis-Alexis.Pelletier-Dube@finances.gouv.qc.ca>

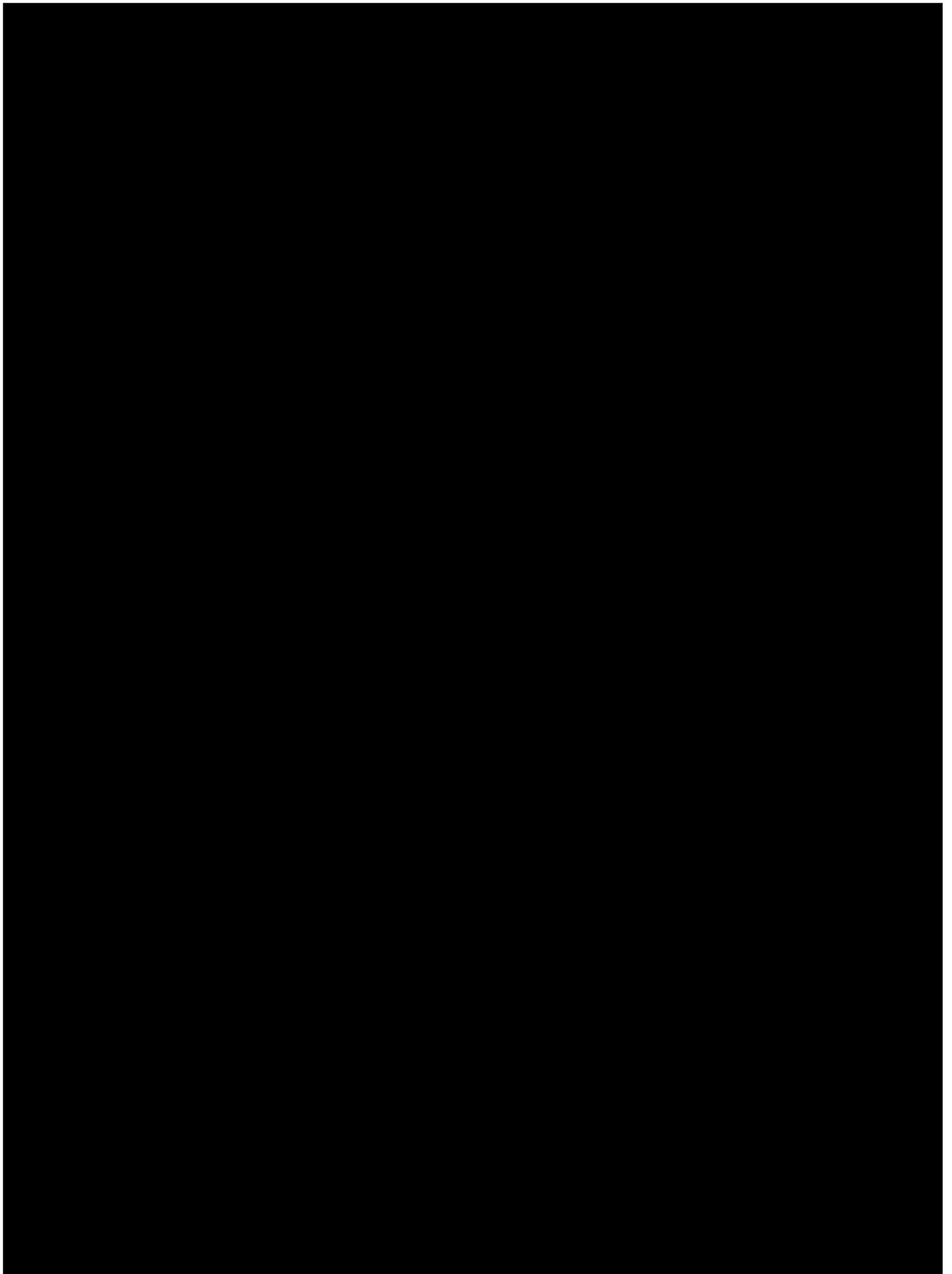
**Objet :** Fwd: Los Angeles Kings - Centre Videotron (2024)

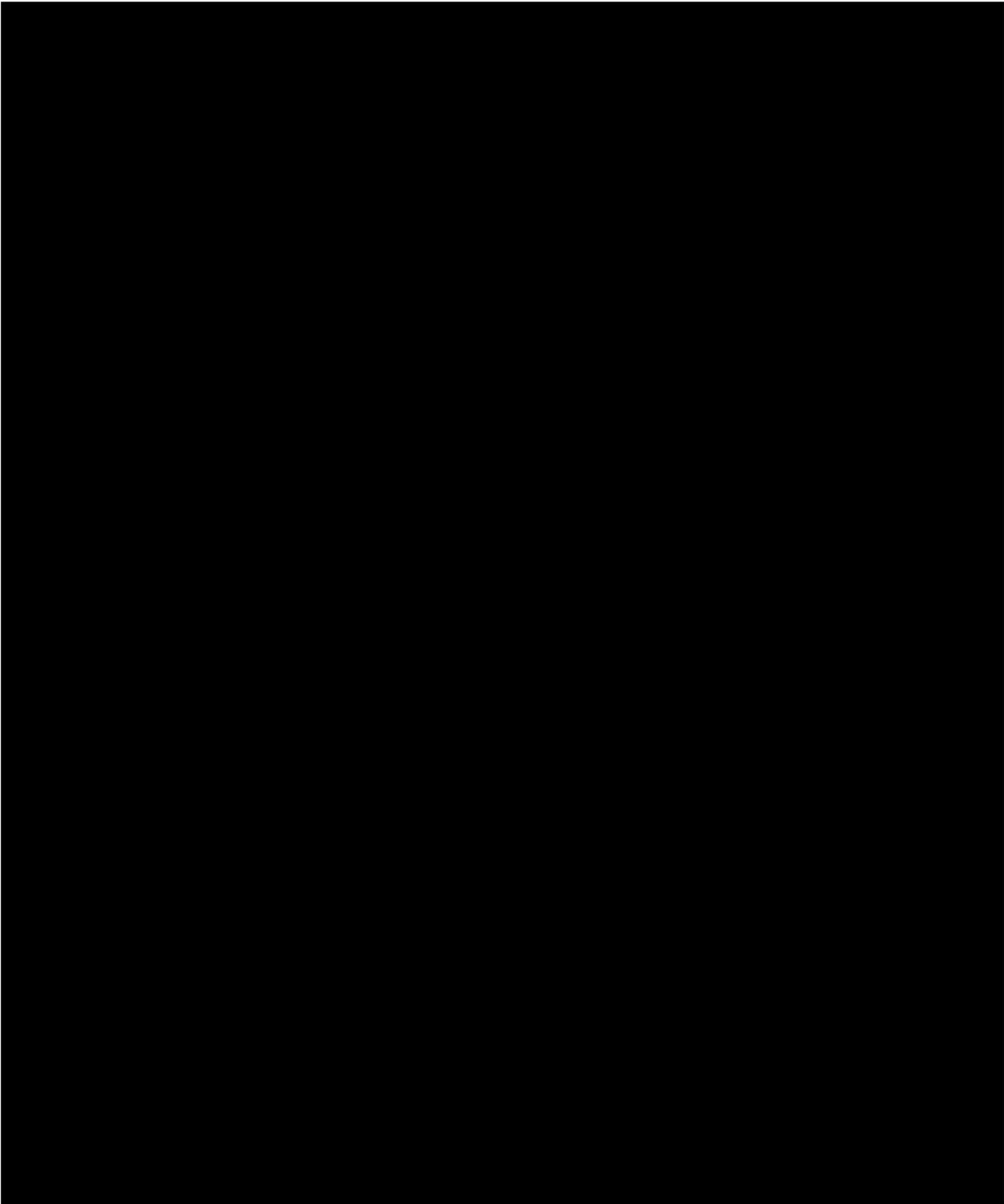
Les détails.

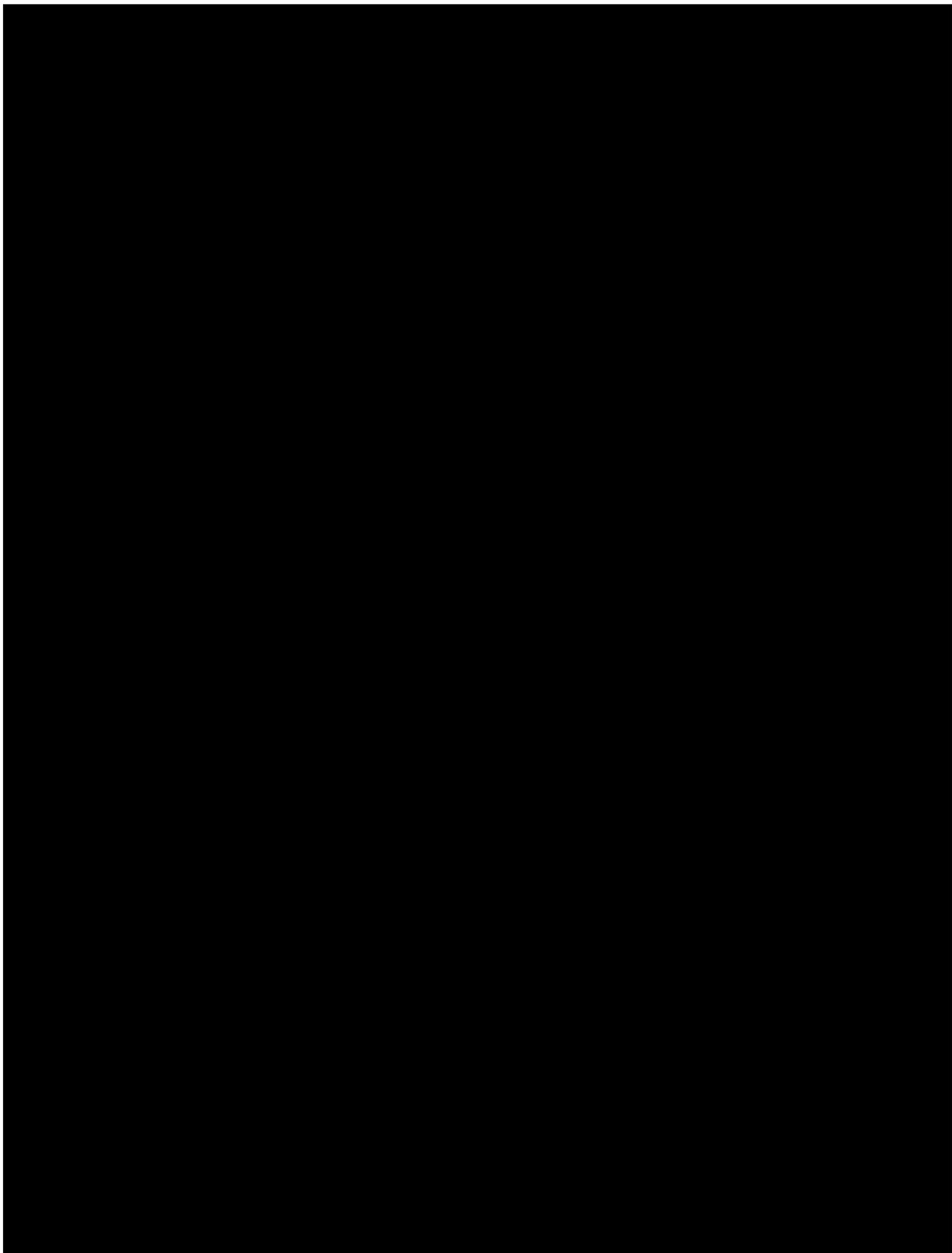












## Gravel, Esther

---

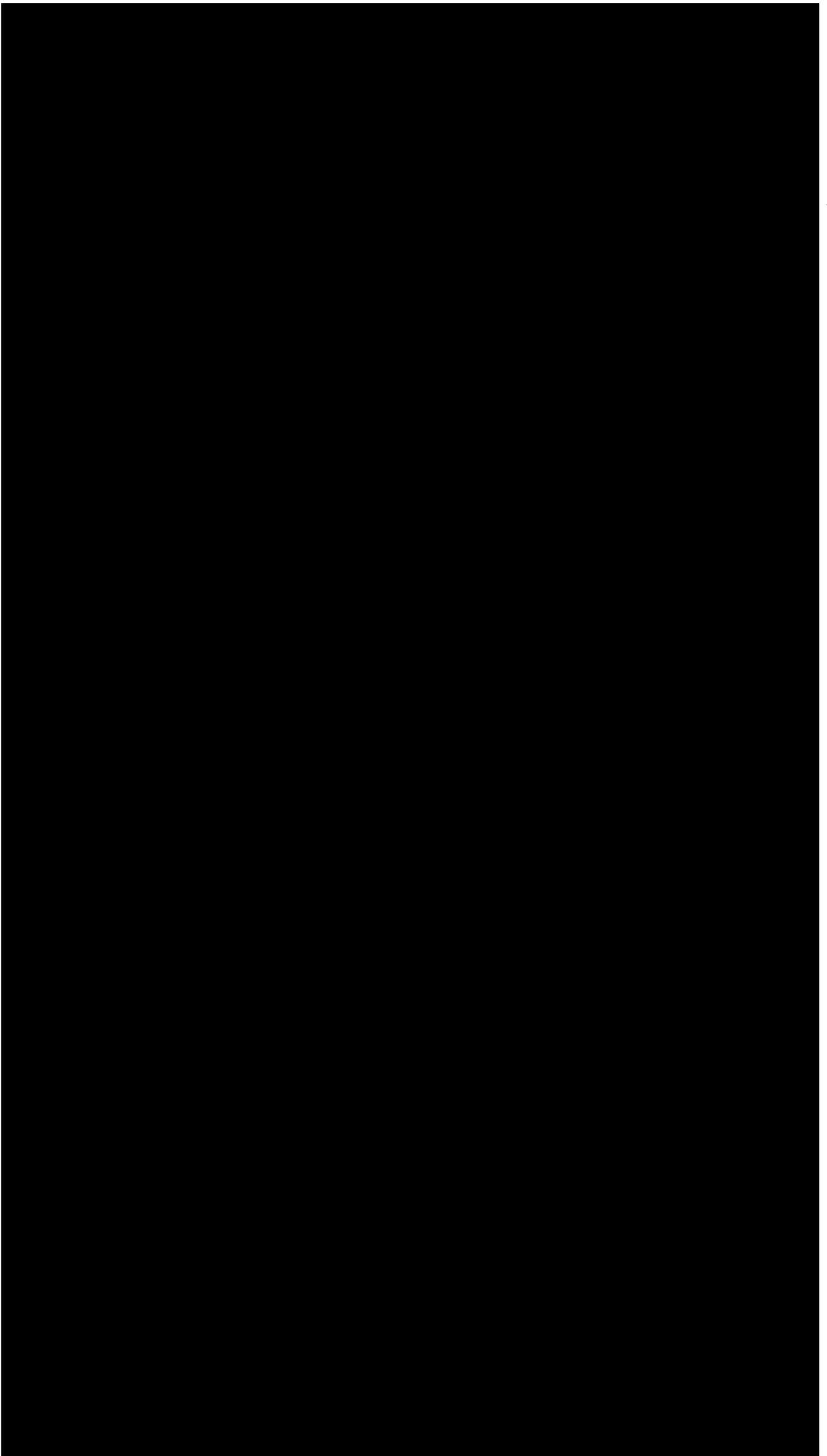
**De:** Cayouette, Bertrand  
**Envoyé:** 7 septembre 2023 13:39  
**À:** Martin Tremblay; marie-pierre.simard@quebecor.com  
**Cc:** Delisle, Julien; Lord, Jean-François  
**Objet:** RE: 20230906 Convention OSD v6 REDLINE OSD  
**Pièces jointes:** [REDACTED]

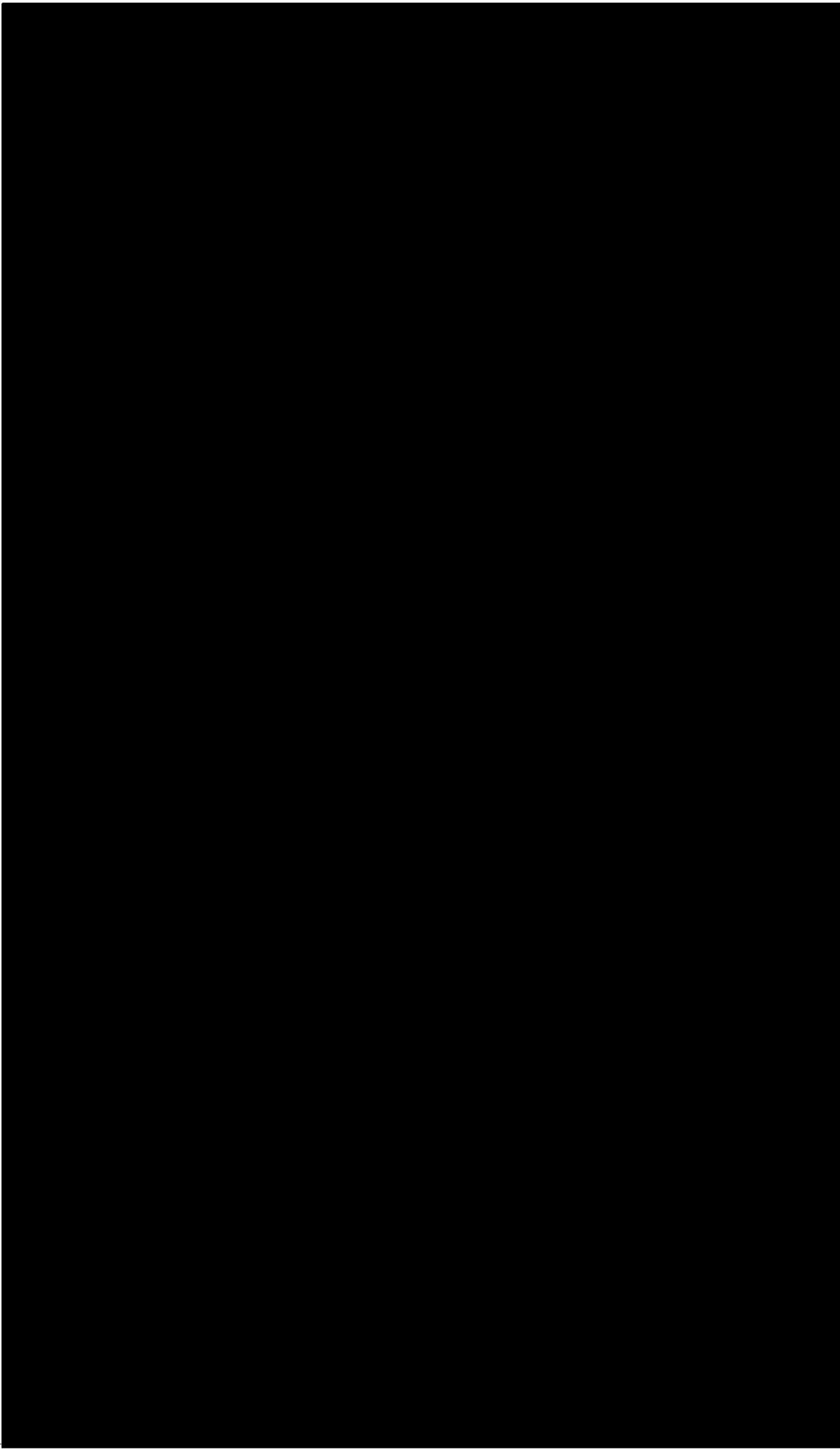
Bonjour,

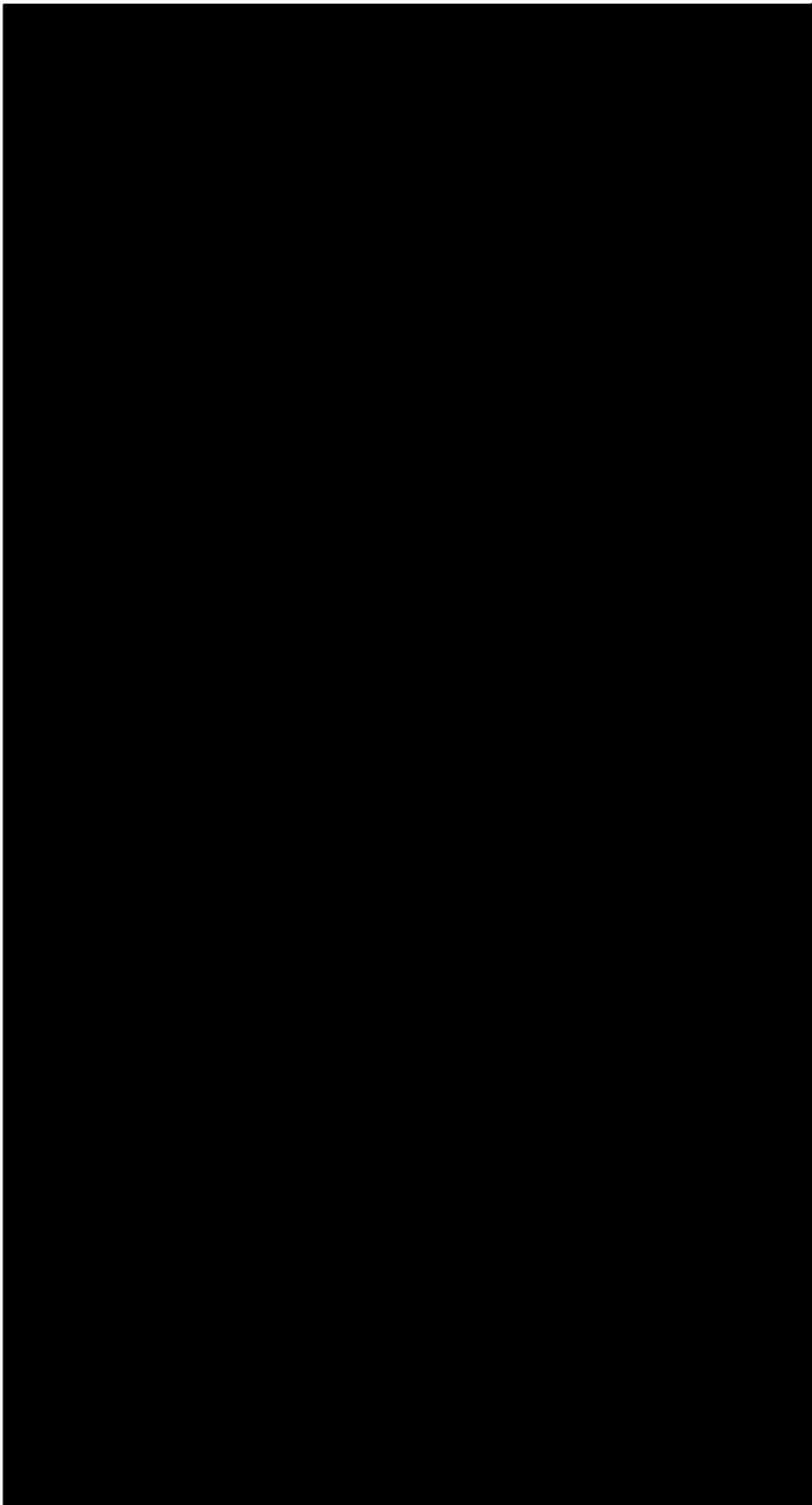
Comme convenu, l'entente réviser pour vos commentaires. Les changements apportés sont surlignés en jaune. Il restera à y intégrer la partie de Me Simard (section 6 Résiliation).

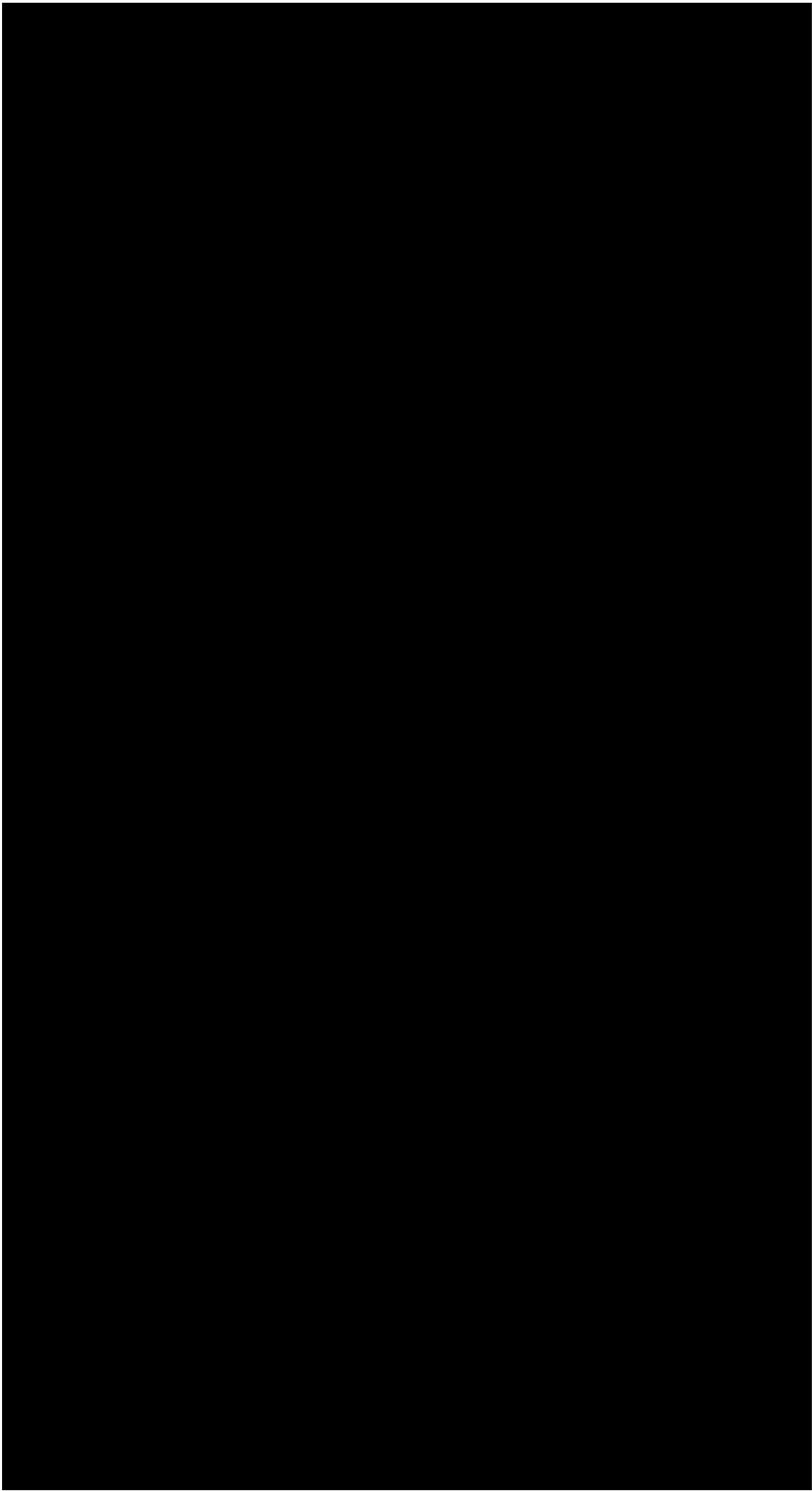
Nous nous rendrons disponibles pour en discuter à votre convenance.

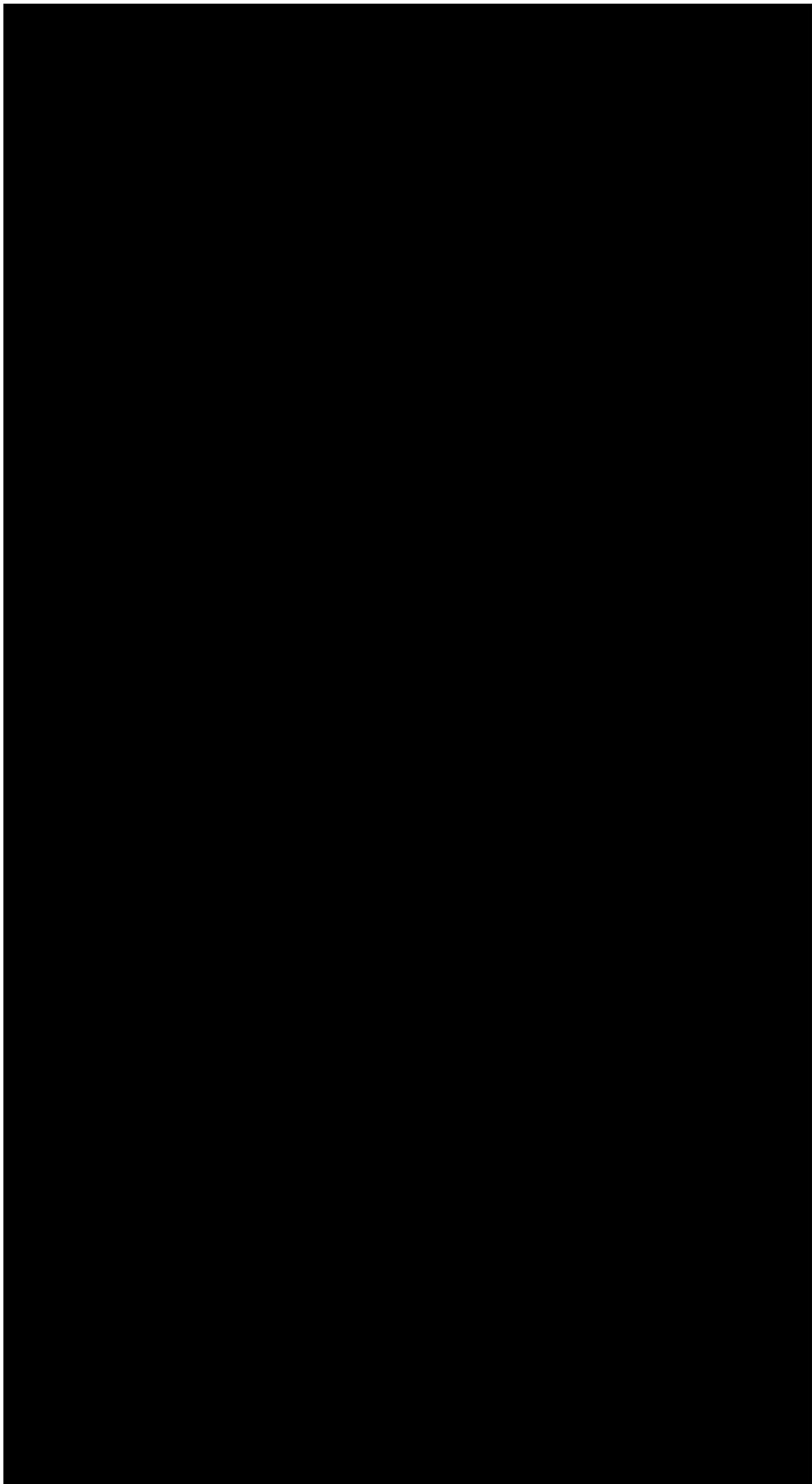
Bertrand Cayouette  
Sous-ministre adjoint  
Secteur des politiques fiscales aux entreprises, du développement économique  
et des sociétés d'État  
Ministère des Finances  
390, boulevard Charest Est, bureau 606  
Québec (Québec) G1K 3H4  
Téléphone : 418 691-2225  
Courriel : [Bertrand.Cayouette@finances.gouv.qc.ca](mailto:Bertrand.Cayouette@finances.gouv.qc.ca)  
[www.finances.gouv.qc.ca](http://www.finances.gouv.qc.ca)

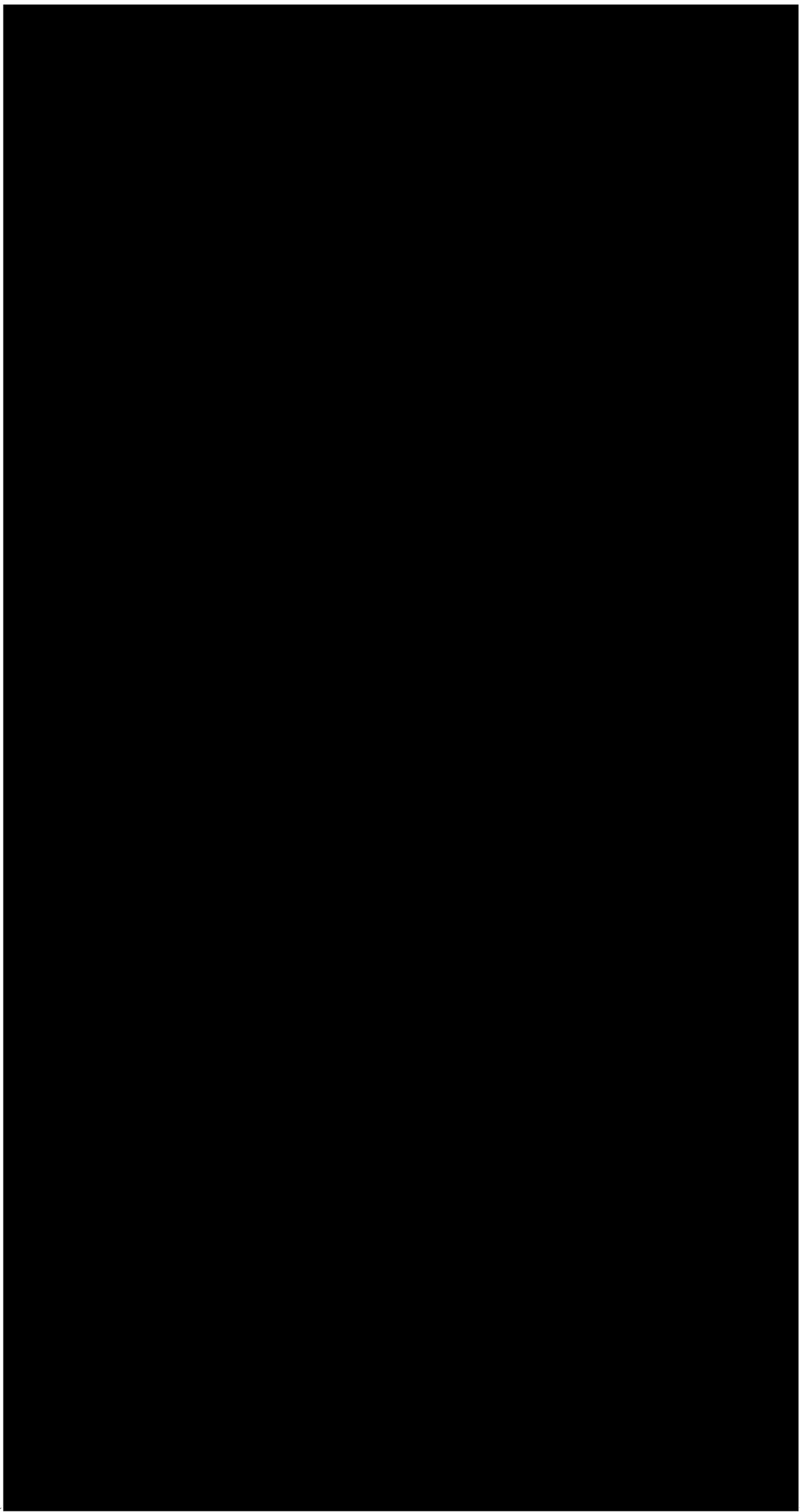


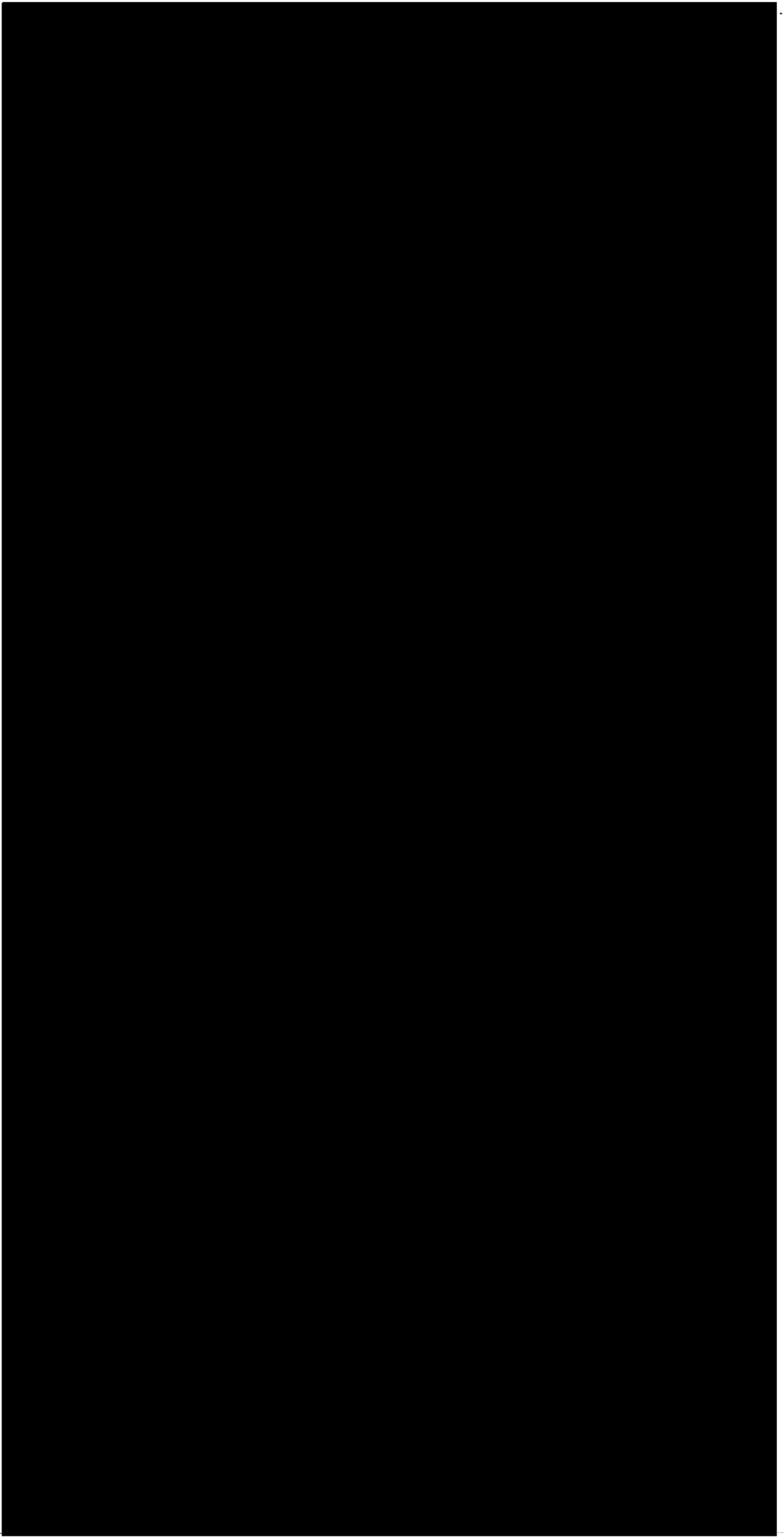


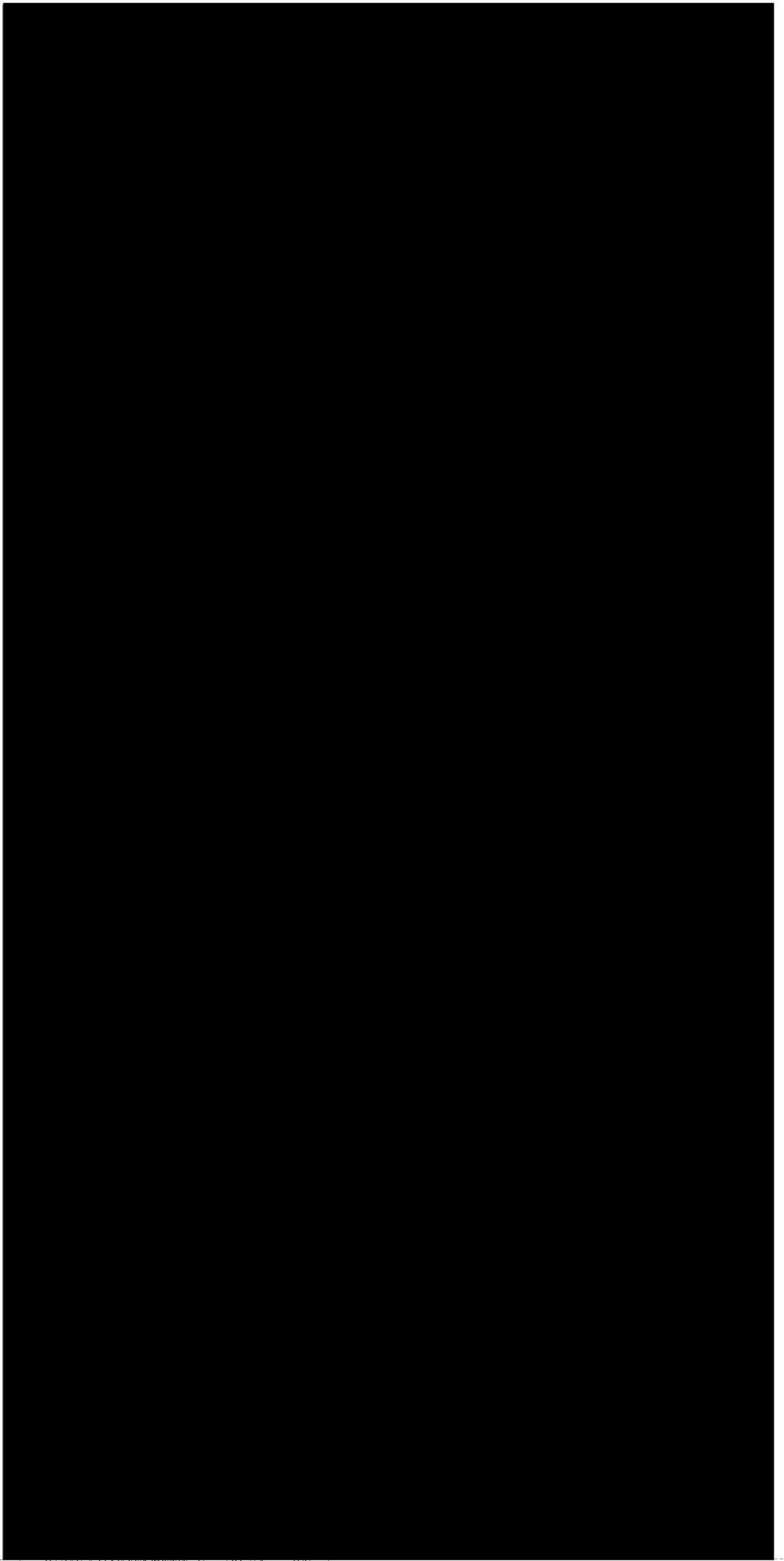










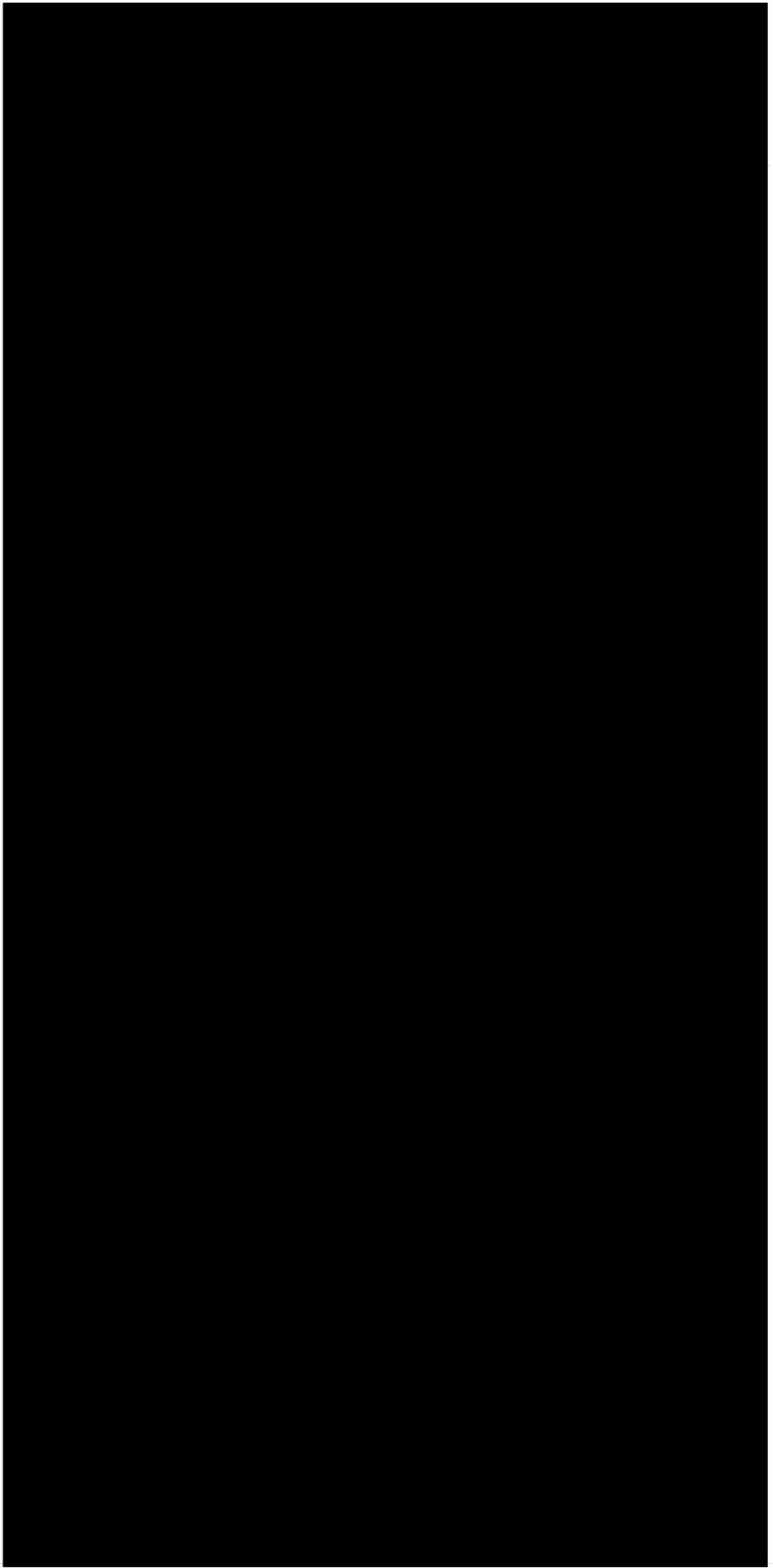


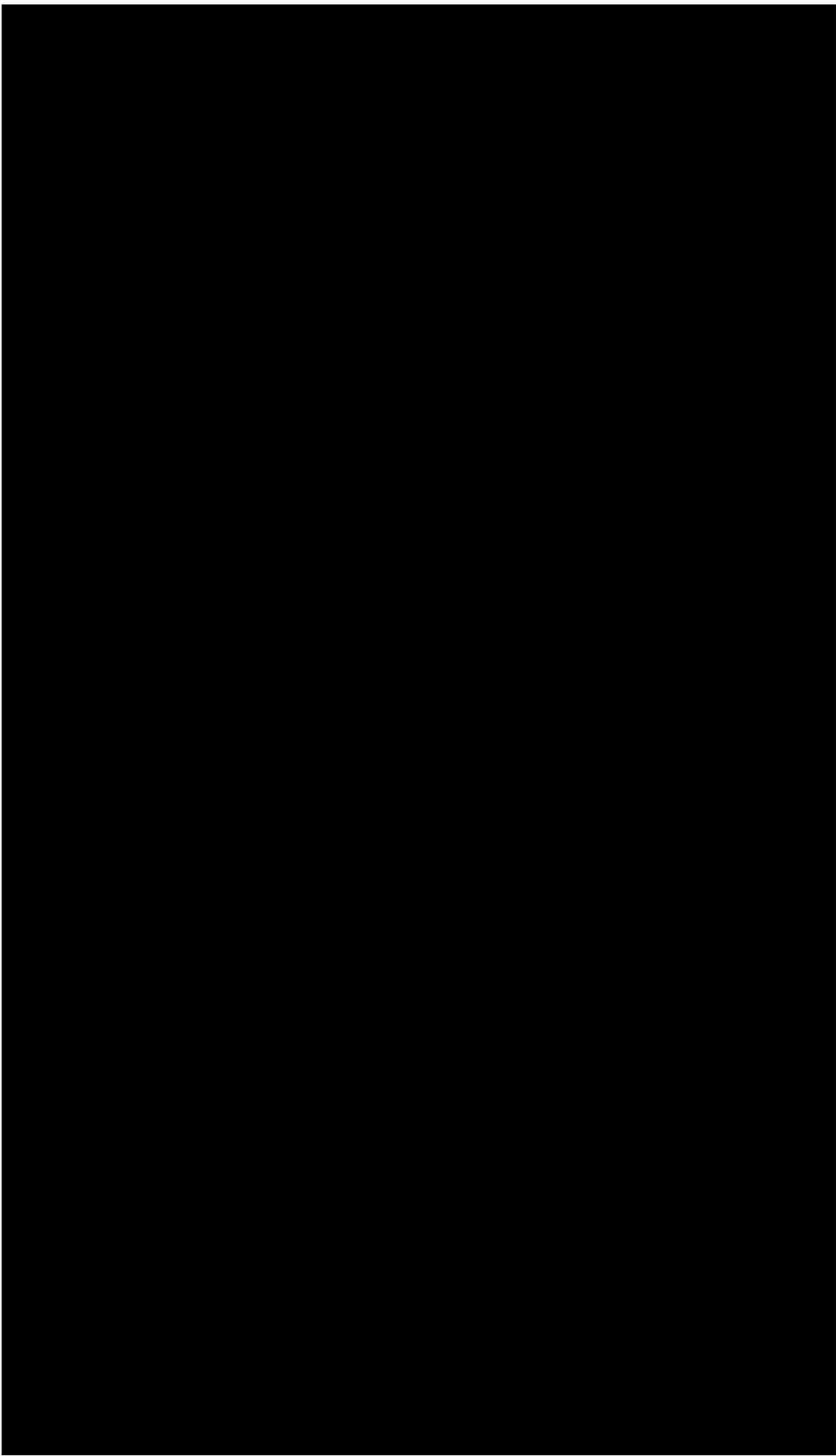
2

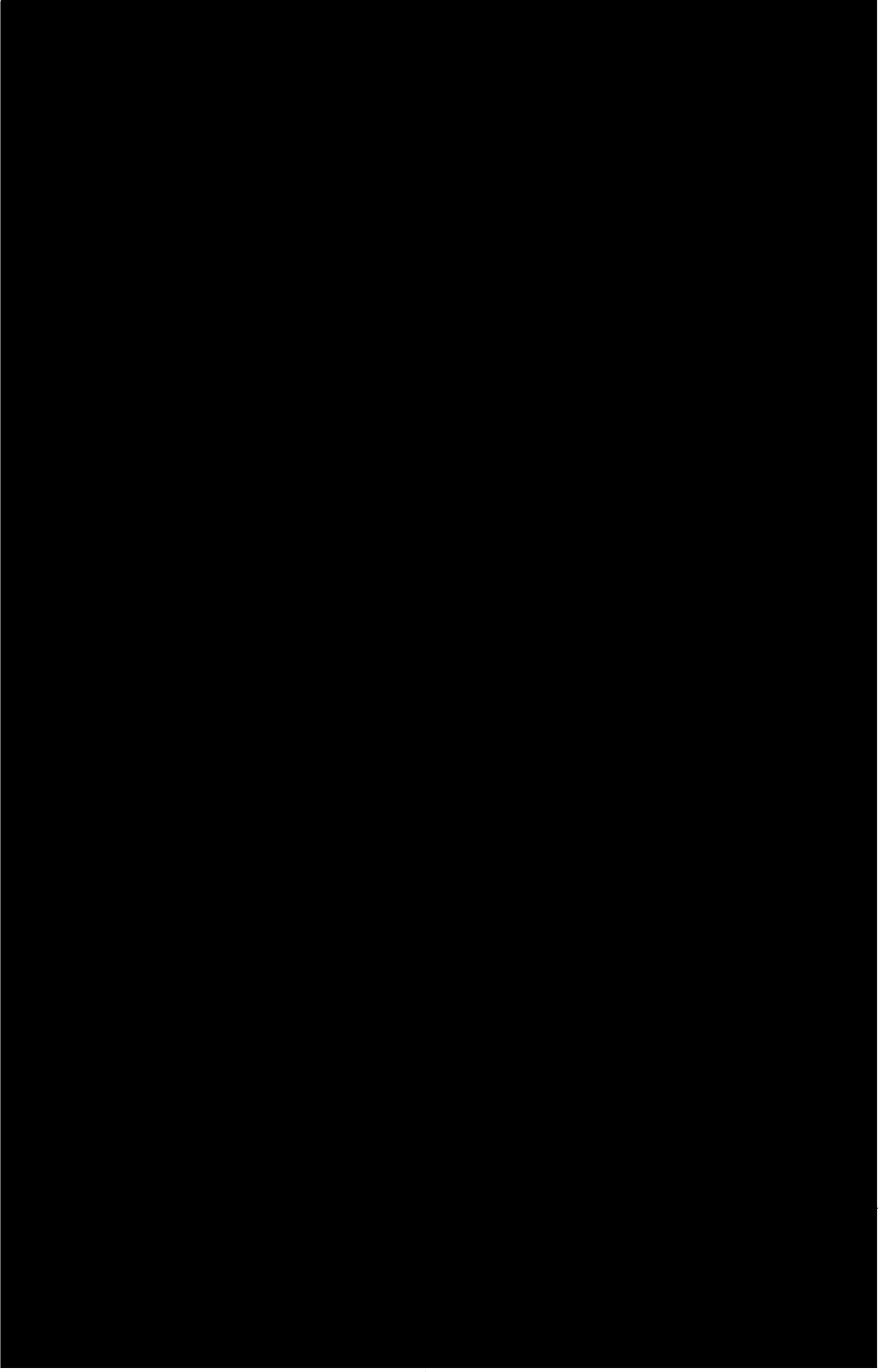
2

2

2







**De :** Cayouette, Bertrand <Bertrand.Cayouette@finances.gouv.qc.ca>

**Envoyé :** 8 septembre 2023 16:18

**À :** Youri Rousseau <Youri.Rousseau@scn.gouv.qc.ca>

**Objet :** RE: Convention



Bonjour Youri,

Ci-joint, le Term sheet du projet et la lettre d'appui au projet signée par le ministre Girard et la sous-ministre des Finances.

Bon WE!

Bertrand Cayouette  
Sous-ministre adjoint  
Secteur des politiques fiscales aux entreprises, du développement économique  
et des sociétés d'État  
Ministère des Finances

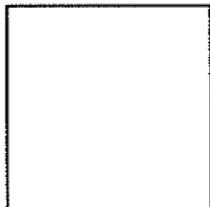
390, boulevard Charest Est, bureau 606  
Québec (Québec) G1K 3H4  
Téléphone : 418 691-2225  
Courriel : [Bertrand.Cayouette@finances.gouv.qc.ca](mailto:Bertrand.Cayouette@finances.gouv.qc.ca)  
[www.finances.gouv.qc.ca](http://www.finances.gouv.qc.ca)

**De :** Cayouette, Bertrand <[Bertrand.Cayouette@finances.gouv.qc.ca](mailto:Bertrand.Cayouette@finances.gouv.qc.ca)>

**Envoyé :** 8 septembre 2023 15:32

**À :** Youri Rousseau <[Youri.Rousseau@scn.gouv.qc.ca](mailto:Youri.Rousseau@scn.gouv.qc.ca)>

**Objet :** RE: Convention

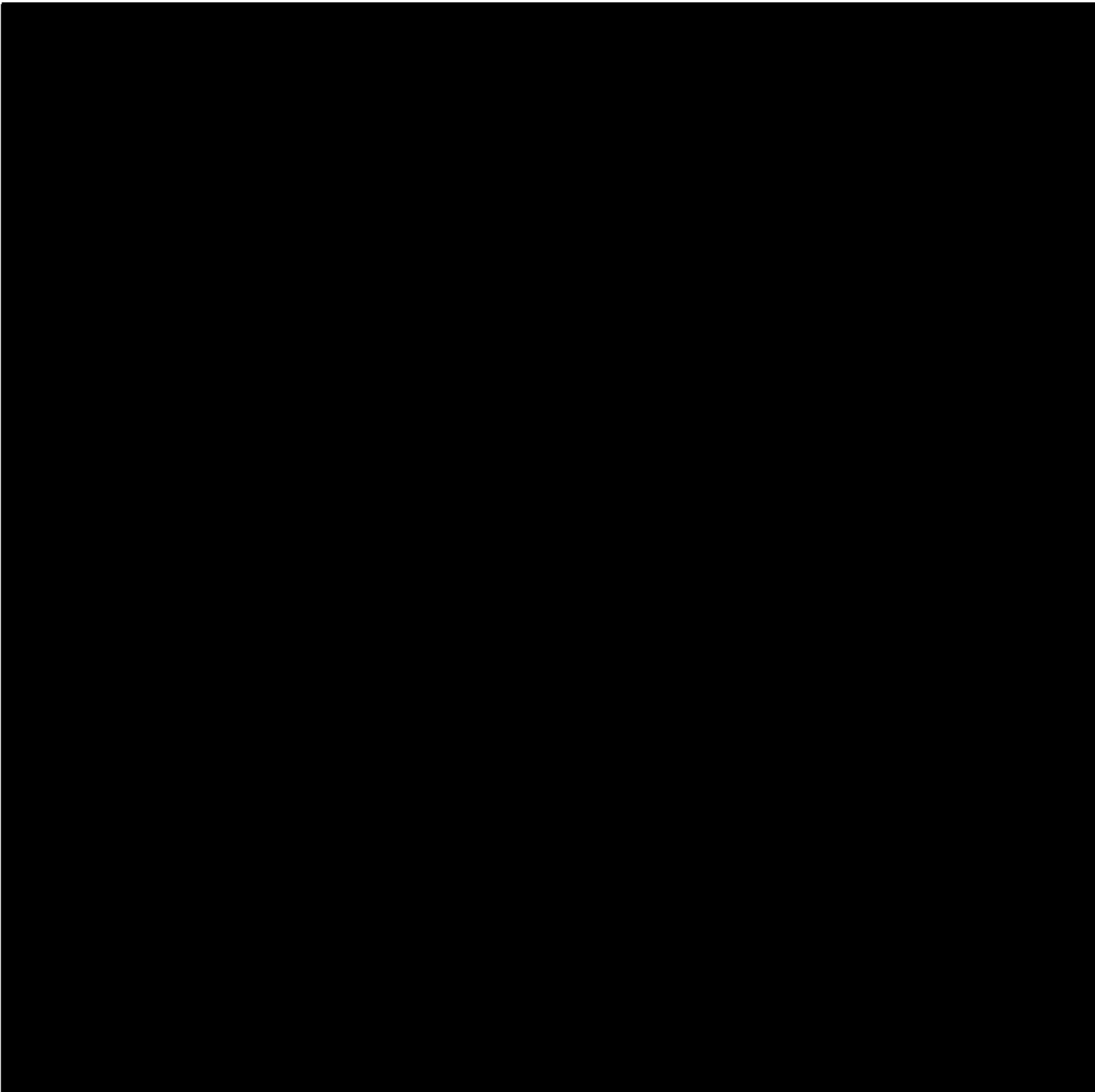


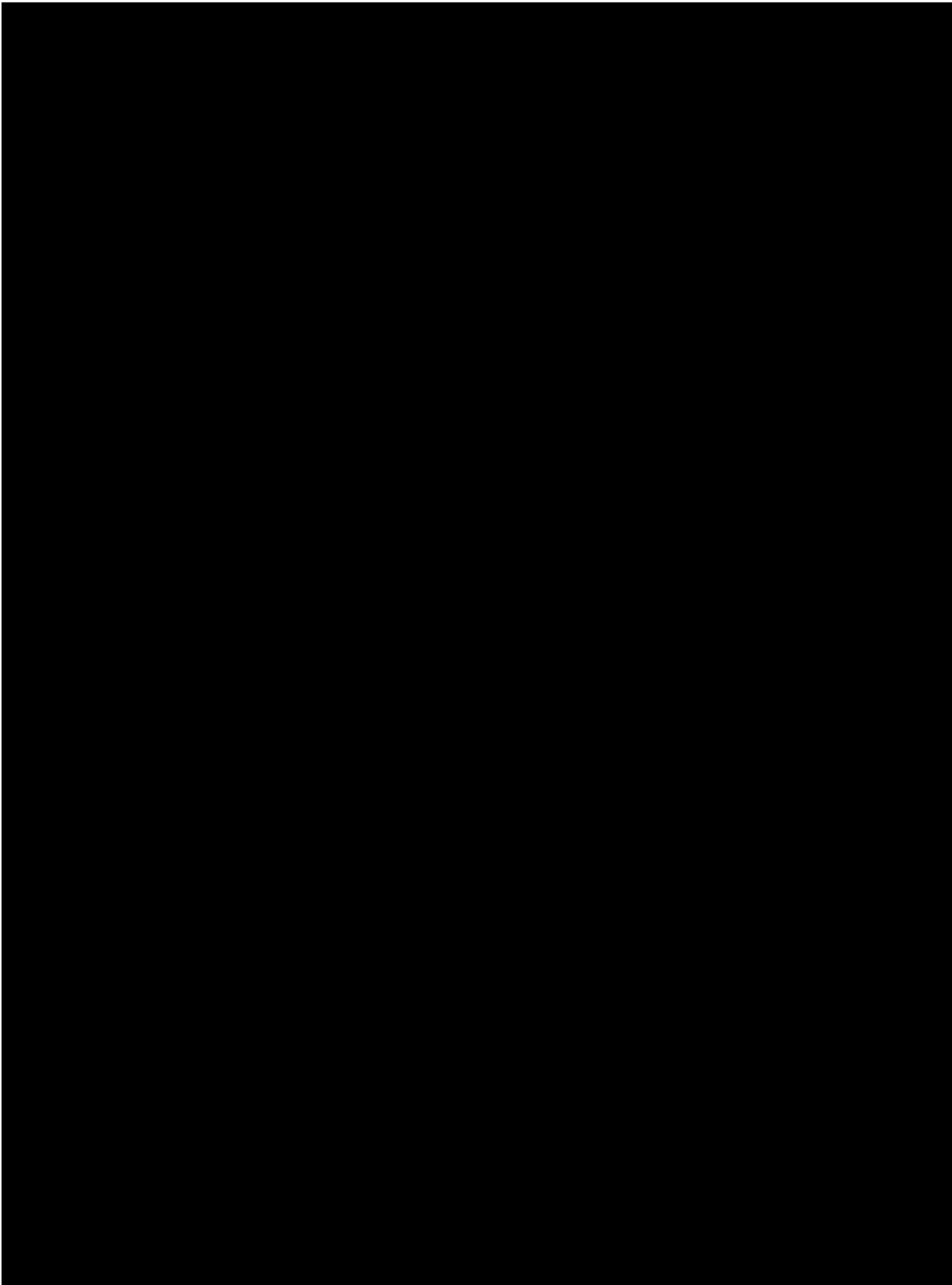
Bonjour Youri,

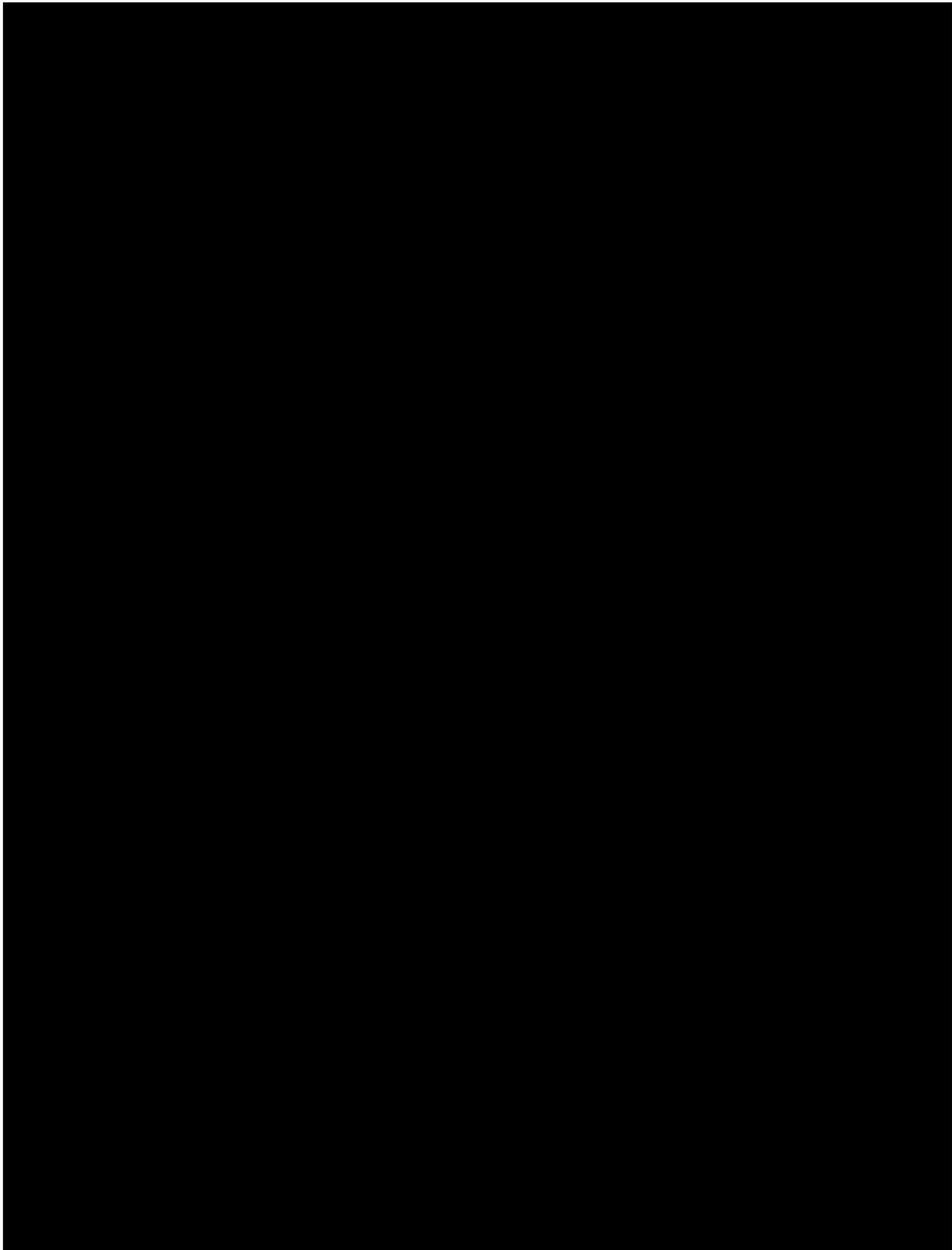
Certainement, ci-joint la convention qui sera à signer (une version officielle te sera transmise par notre secrétariat) et je suis disponible dès maintenant pour te donner un peu le contexte de ce dossier si tu le souhaites. Par team ou téléphone [REDACTED] à ta convenance.

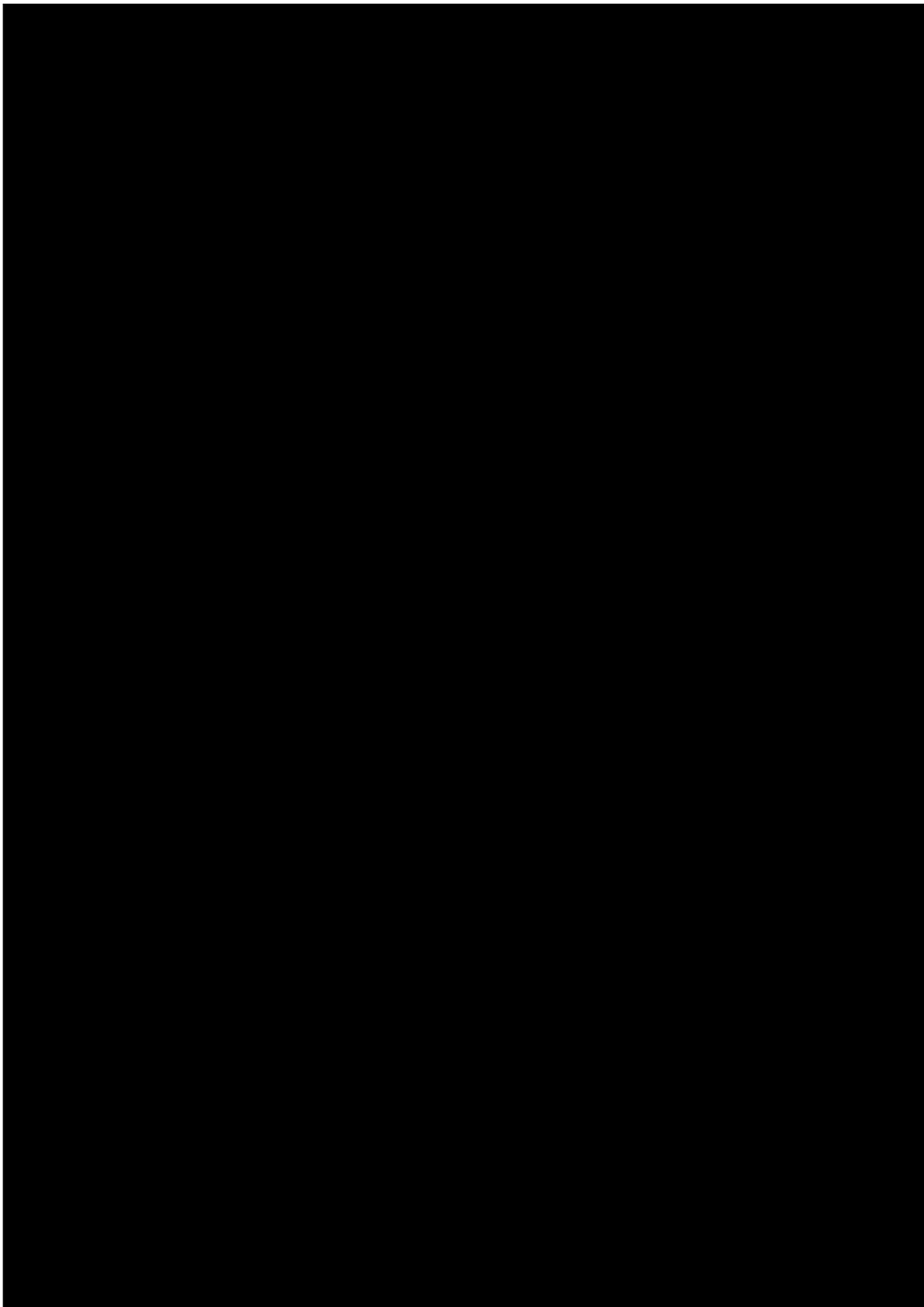
Bertrand

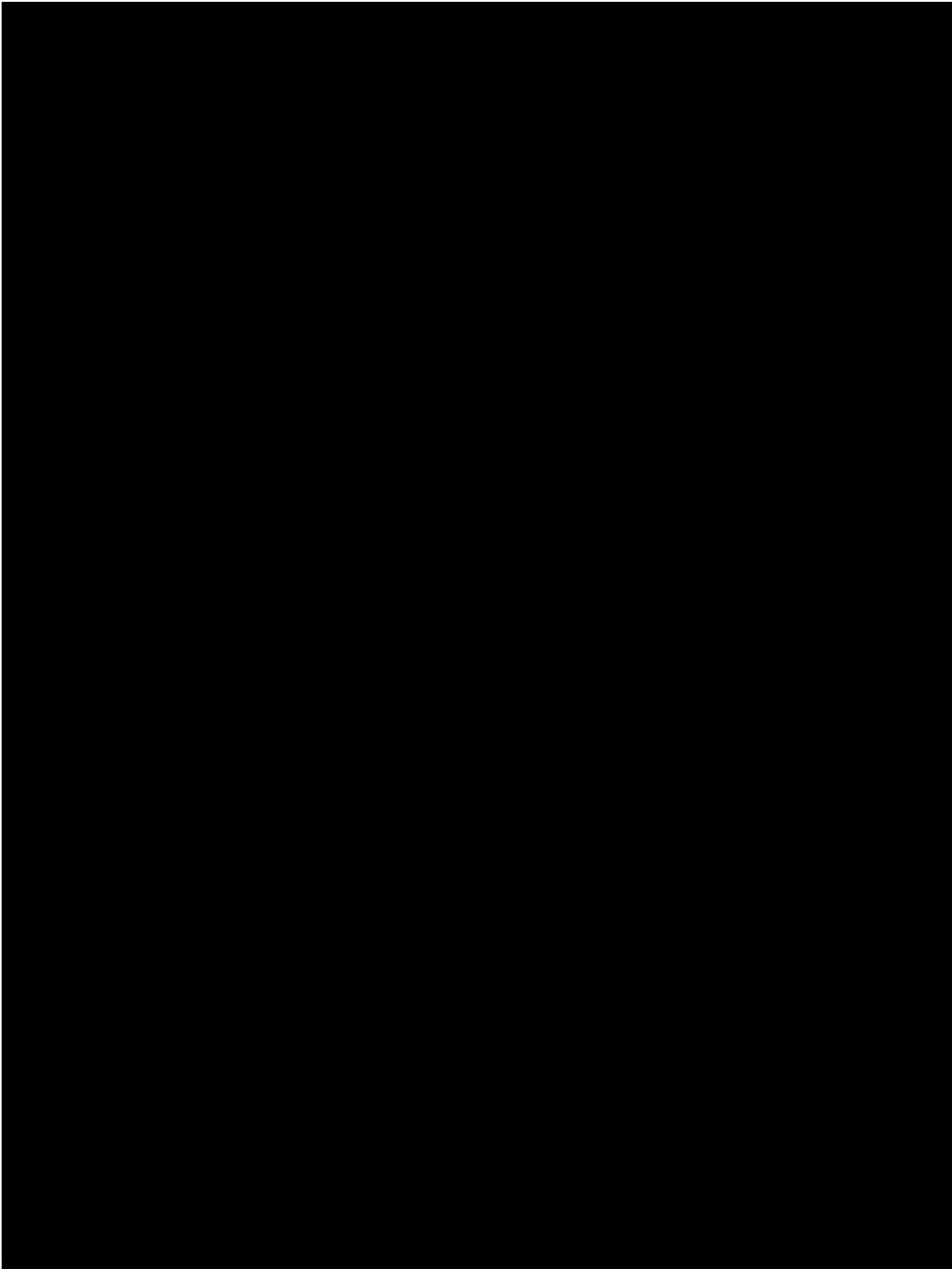
Bertrand Cayouette  
Sous-ministre adjoint  
Secteur des politiques fiscales aux entreprises, du développement économique  
et des sociétés d'État  
Ministère des Finances  
390, boulevard Charest Est, bureau 606  
Québec (Québec) G1K 3H4  
Téléphone : 418 691-2225  
Courriel : [Bertrand.Cayouette@finances.gouv.qc.ca](mailto:Bertrand.Cayouette@finances.gouv.qc.ca)  
[www.finances.gouv.qc.ca](http://www.finances.gouv.qc.ca)

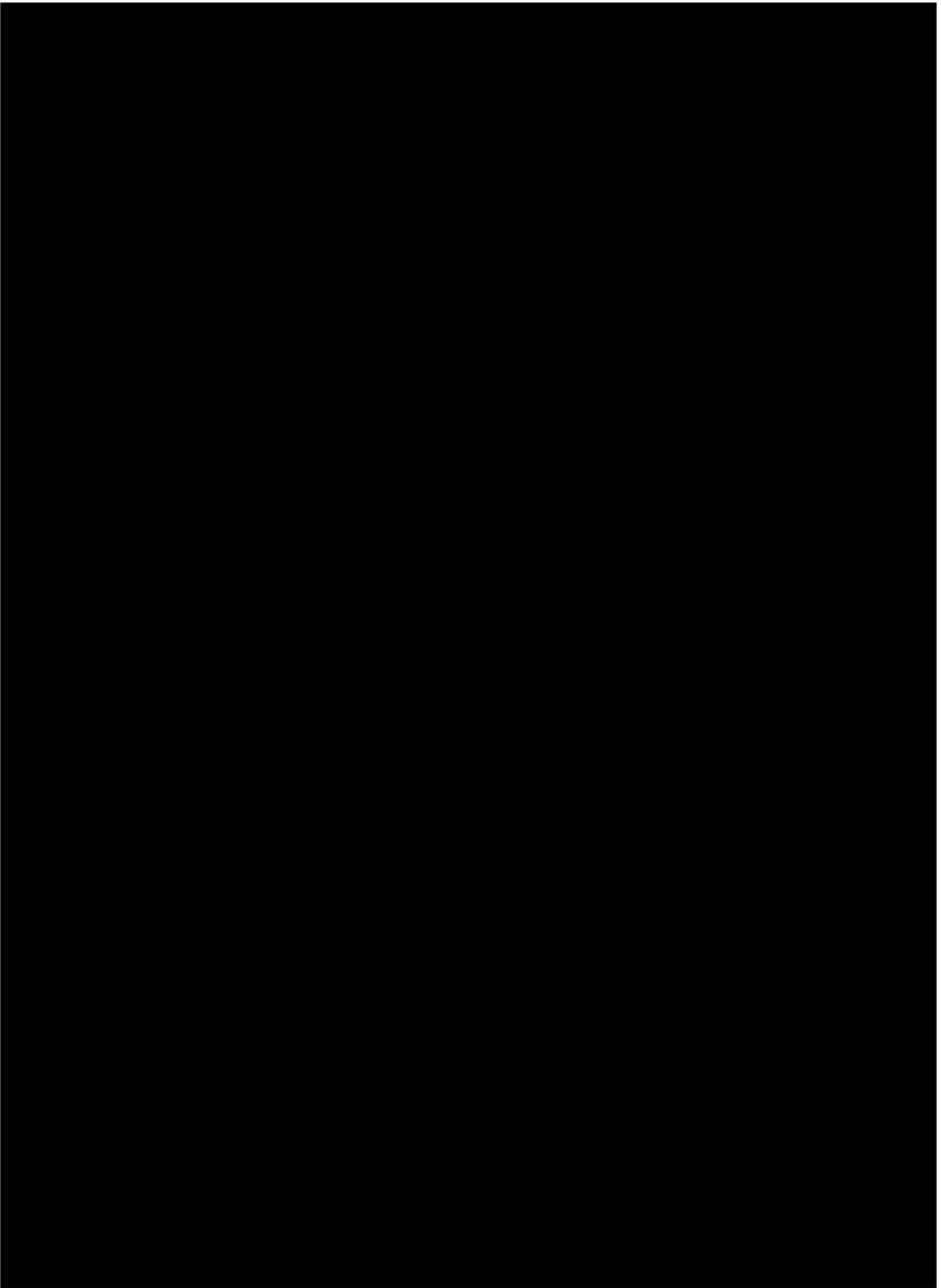


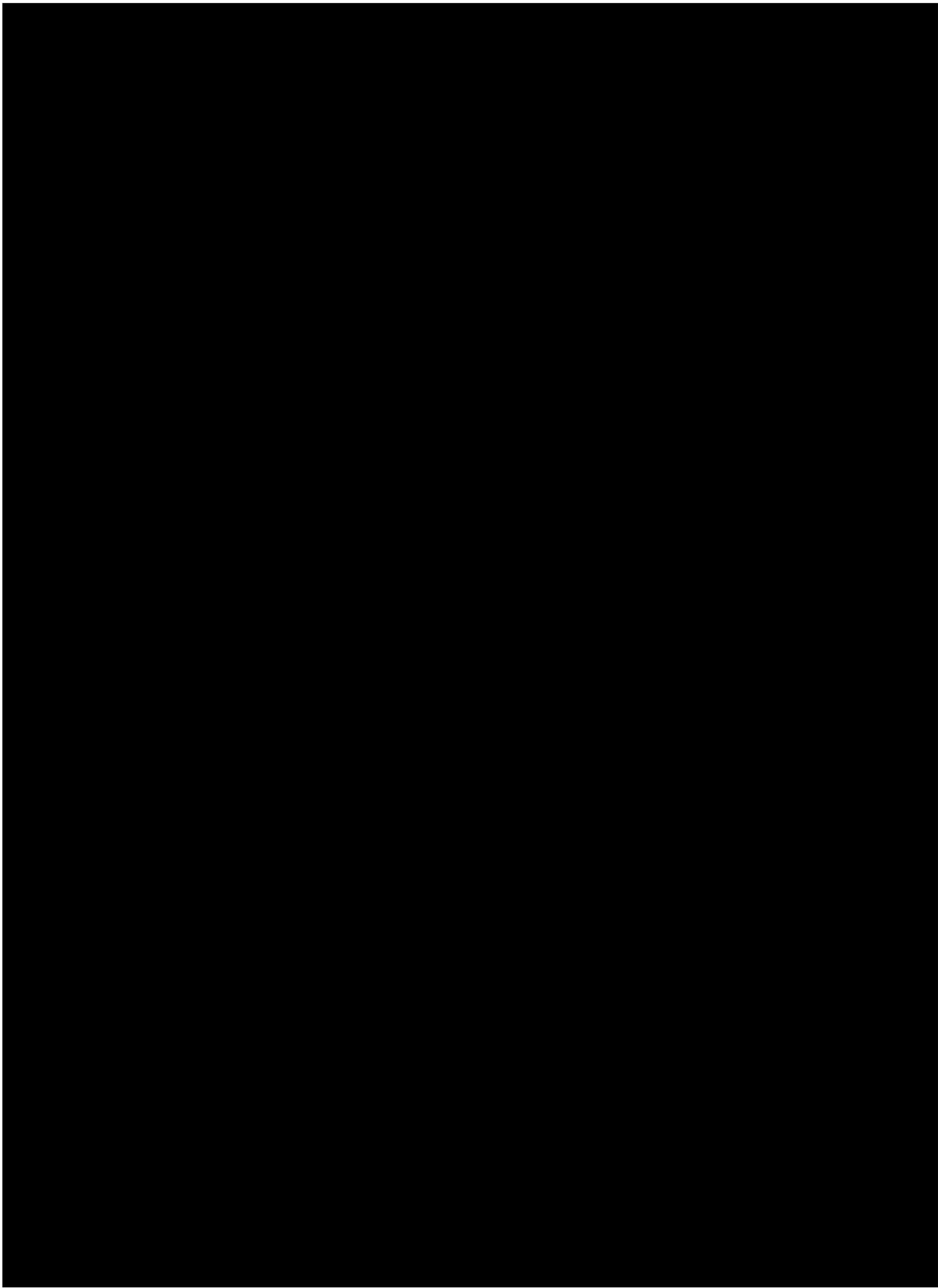










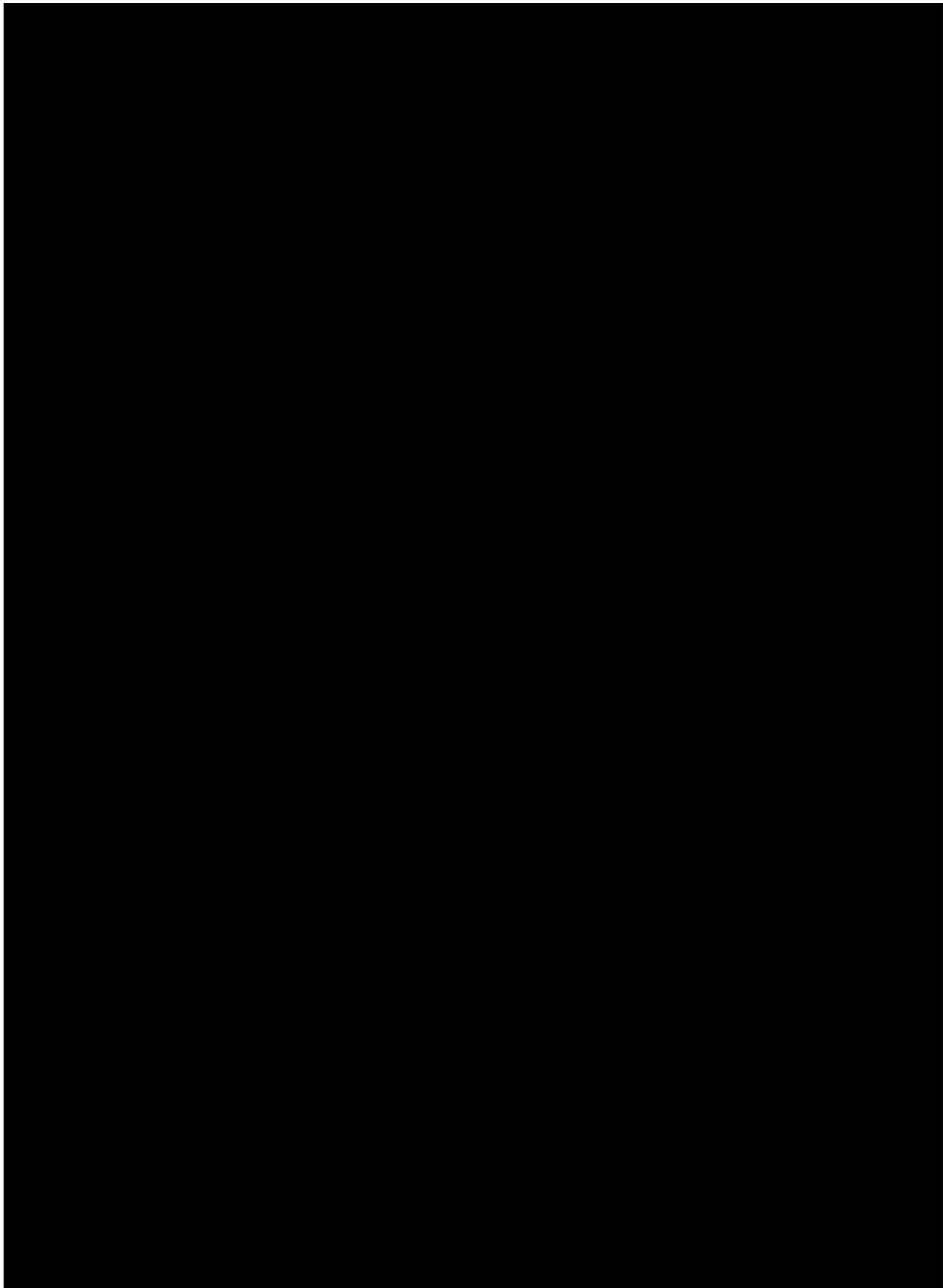


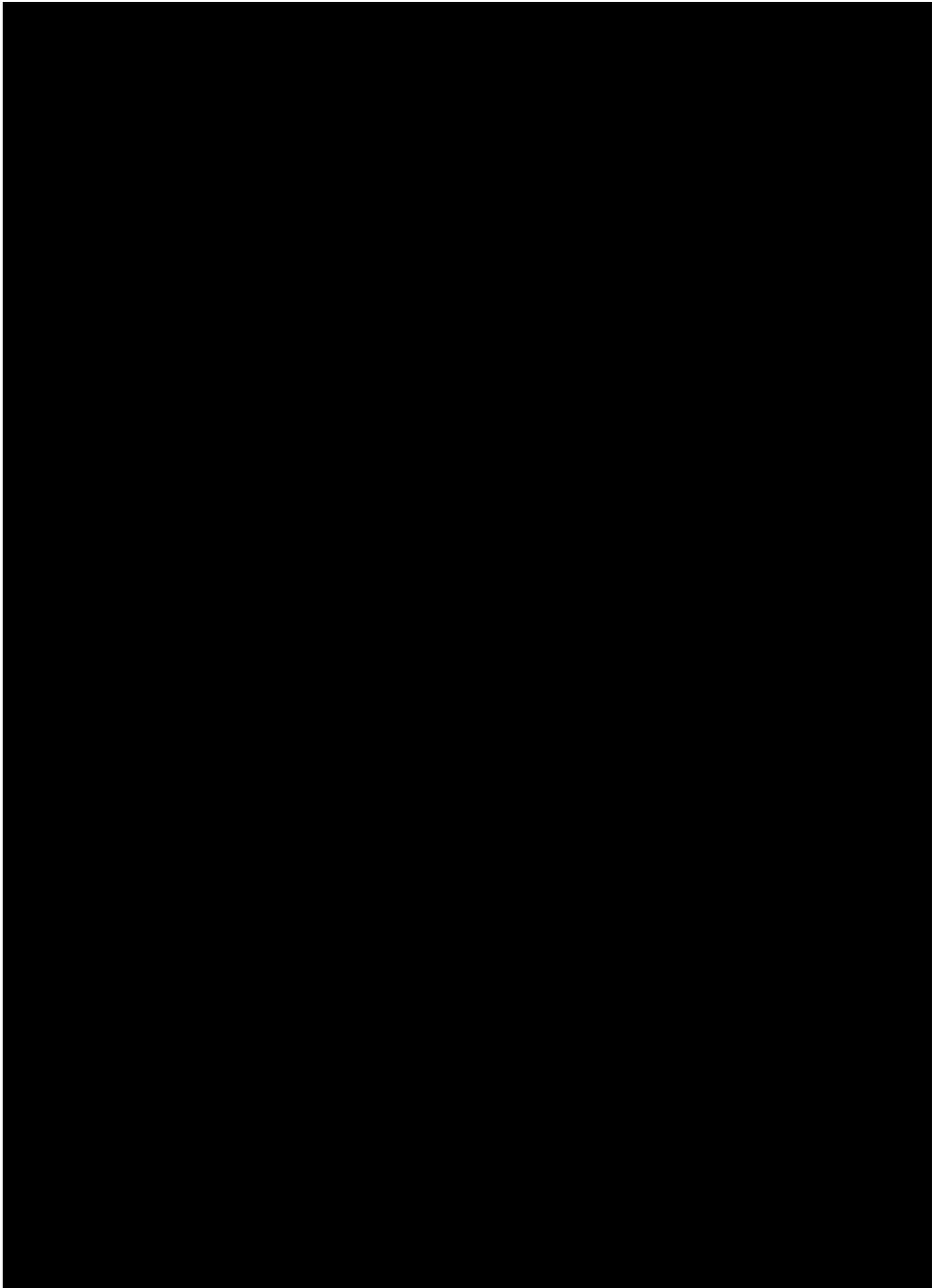
The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that every receipt, invoice, and bill should be properly filed and dated. This not only helps in tracking expenses but also provides a clear audit trail for tax purposes. The author notes that many small businesses fail to keep adequate records, which can lead to significant financial discrepancies and potential legal issues.

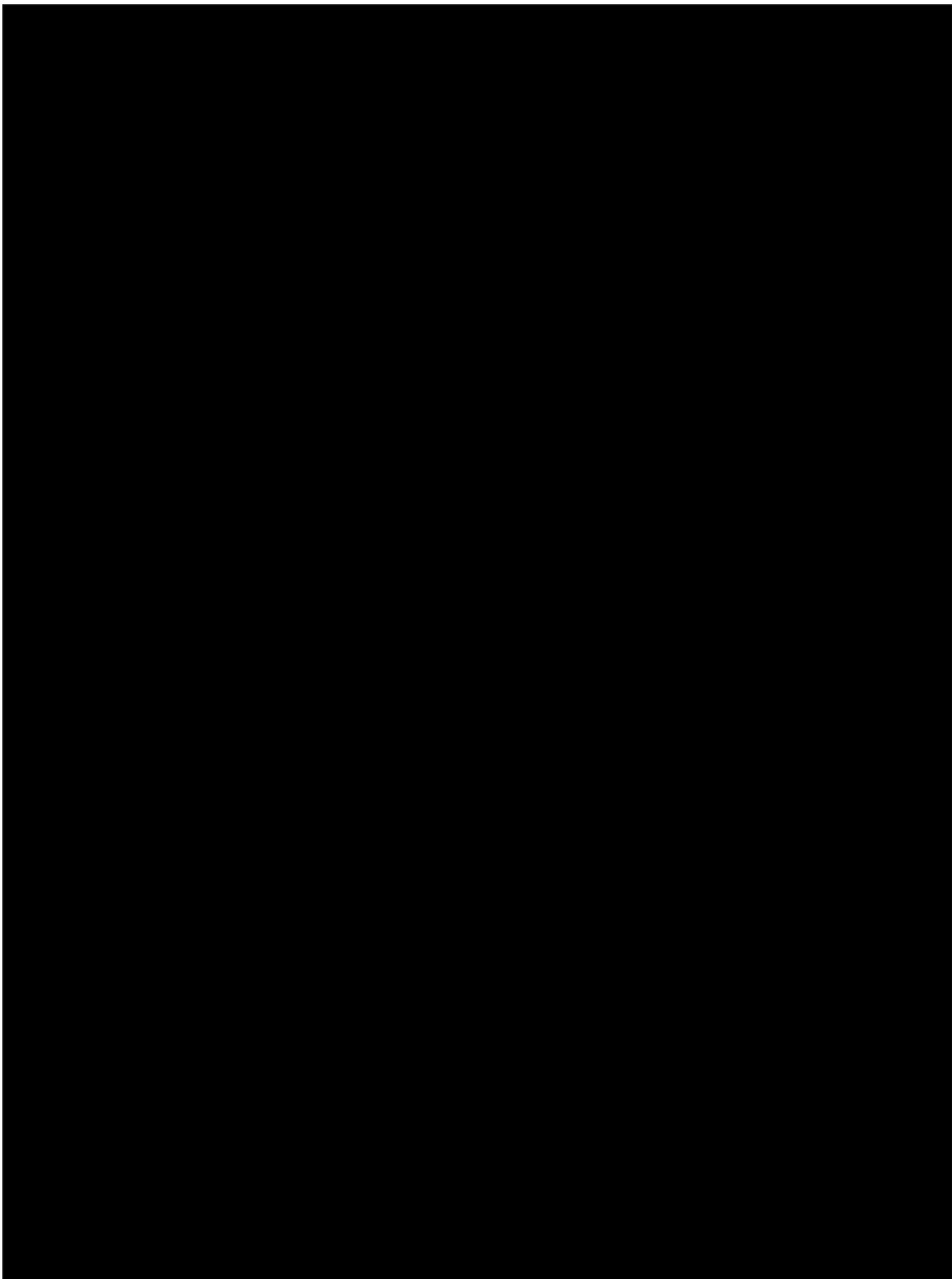
Next, the document addresses the topic of budgeting. It suggests that creating a monthly budget can help businesses manage their cash flow more effectively. By identifying fixed and variable costs, owners can better understand their financial obligations and make informed decisions about spending. The text also mentions that budgeting can be used as a tool to forecast future revenue and identify areas where costs can be reduced.

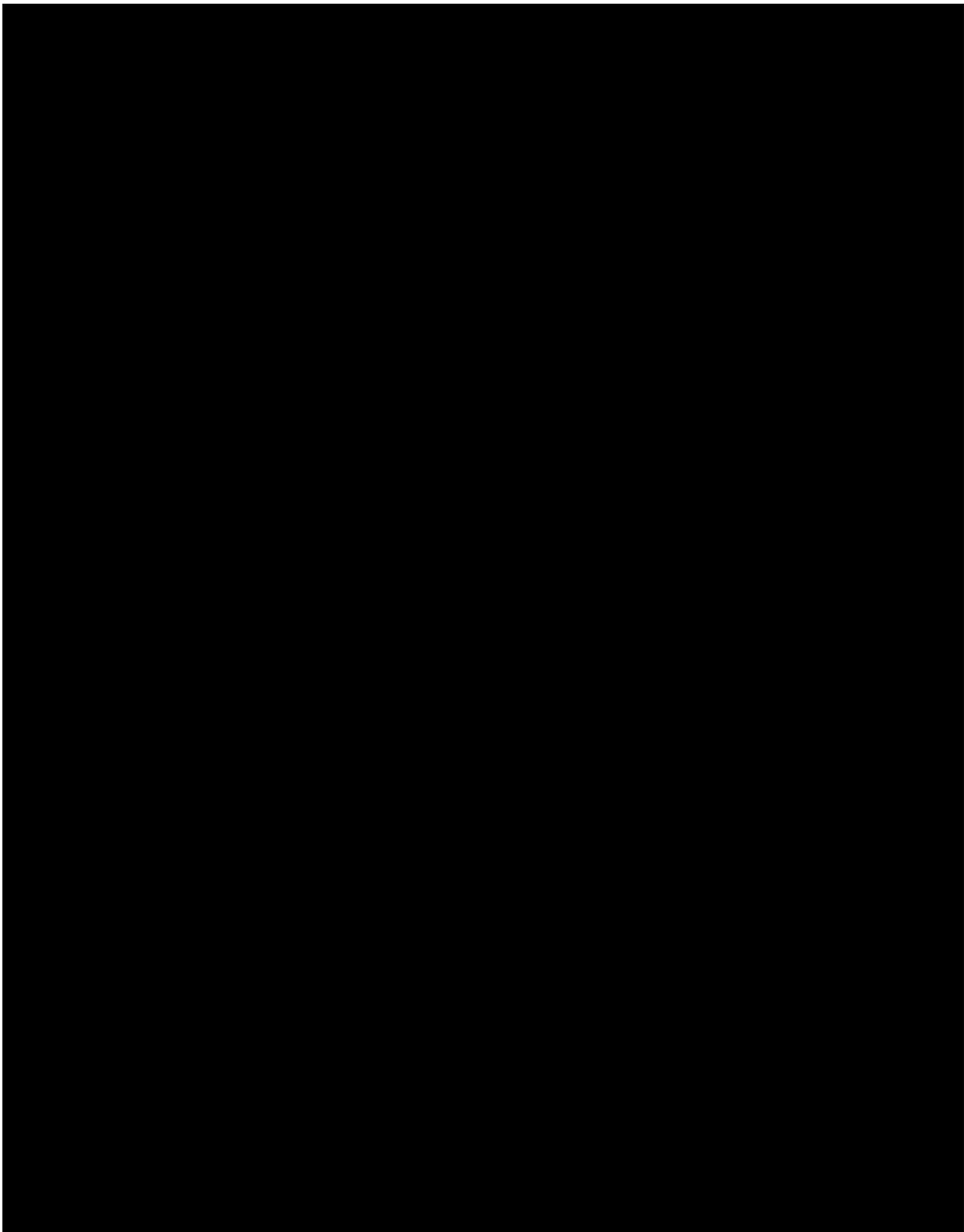
The third section focuses on the importance of regular financial reviews. It advises business owners to set aside time each month to analyze their financial statements, including the balance sheet, income statement, and cash flow statement. This regular review allows them to spot trends, address any issues early on, and adjust their financial strategy as needed. The author stresses that these reviews should not be seen as a mere administrative task but as a critical component of strategic financial management.

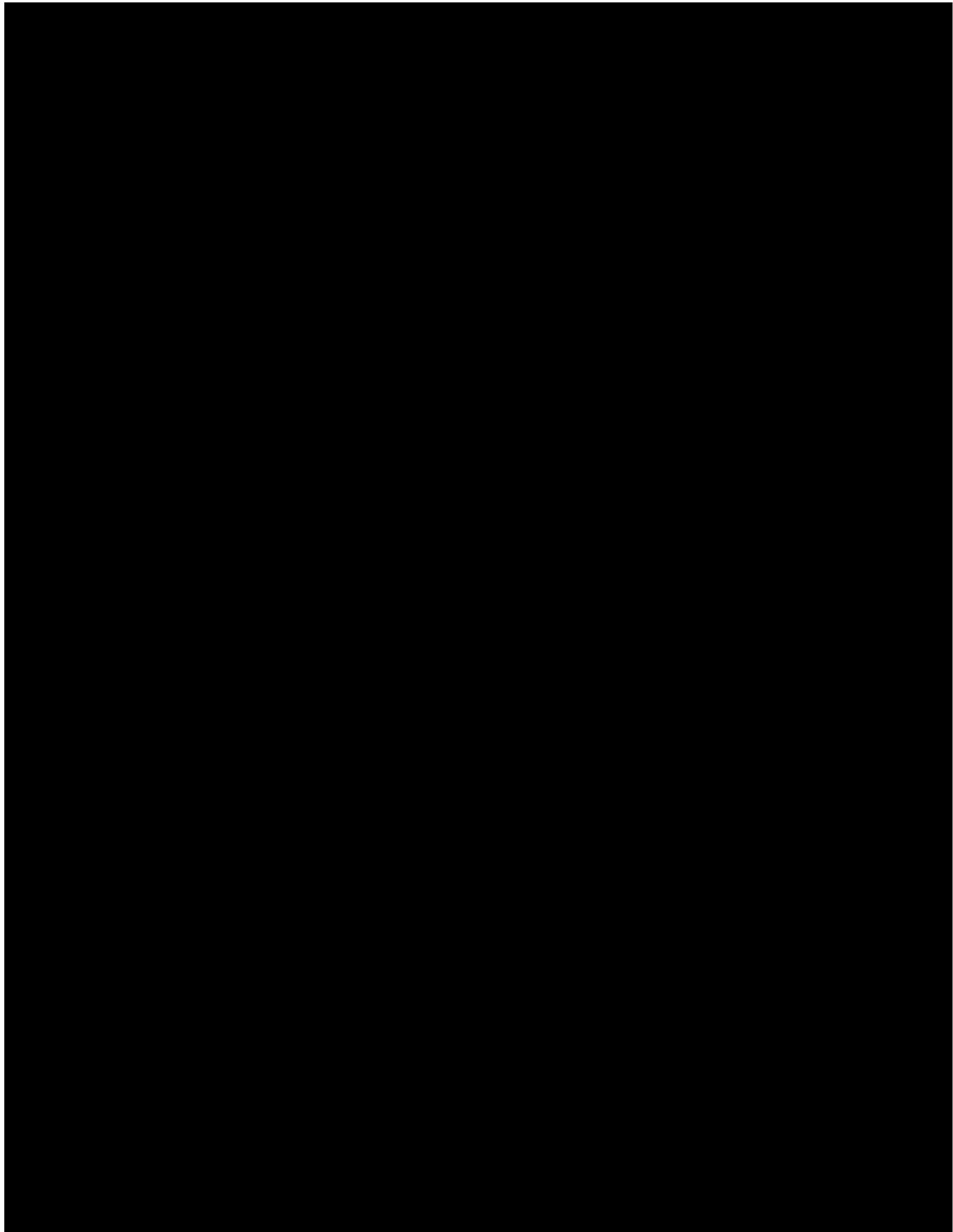
Finally, the document touches upon the role of professional advisors. It recommends that business owners consult with accountants, lawyers, and financial planners to ensure they are following best practices and staying compliant with current regulations. These professionals can provide valuable insights and help navigate the complex landscape of business finance. The text concludes by encouraging owners to take a proactive approach to their financial health, as this is essential for the long-term success and sustainability of their business.

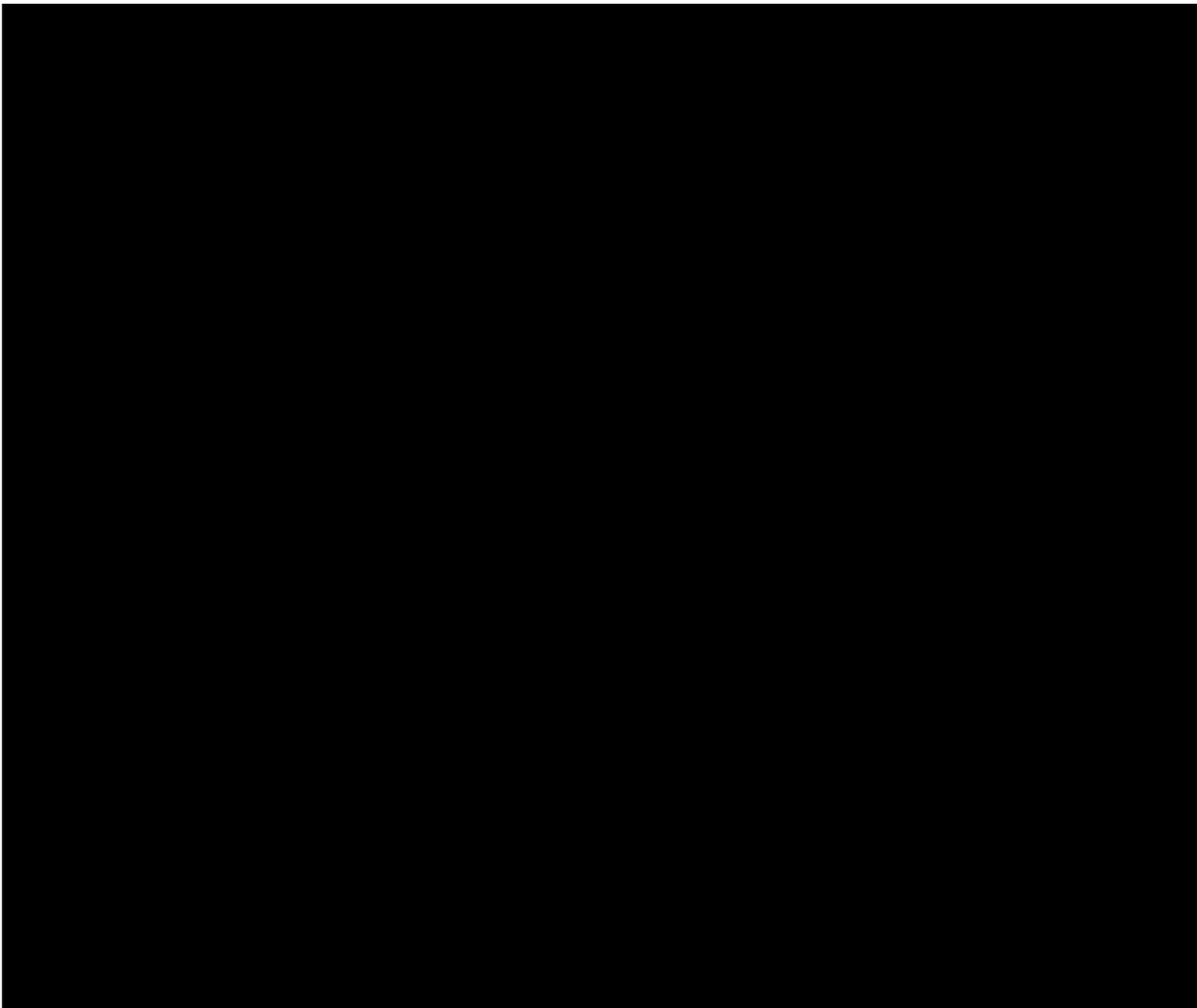












**LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

9. Toute personne qui en fait la demande a droit d'accès aux documents d'un organisme public. Ce droit ne s'étend pas aux notes personnelles inscrites sur un document, ni aux esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature.
  
14. Un organisme public ne peut refuser l'accès à un document pour le seul motif que ce document comporte certains renseignements qu'il doit ou peut refuser de communiquer en vertu de la présente loi. Si une demande porte sur un document comportant de tels renseignements, l'organisme public peut en refuser l'accès si ces renseignements en forment la substance. Dans les autres cas, l'organisme public doit donner accès au document demandé après en avoir extrait uniquement les renseignements auxquels l'accès n'est pas autorisé.
  
22. Un organisme public peut refuser de communiquer un secret industriel qui lui appartient. Il peut également refuser de communiquer un autre renseignement industriel ou un renseignement financier, commercial, scientifique ou technique lui appartenant et dont la divulgation risquerait vraisemblablement d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat, de causer une perte à l'organisme ou de procurer un avantage appréciable à une autre personne. Un organisme public constitué à des fins industrielles, commerciales ou de gestion financière peut aussi refuser de communiquer un tel renseignement lorsque sa divulgation risquerait vraisemblablement de nuire de façon substantielle à sa compétitivité ou de révéler un projet d'emprunt, de placement, de gestion de dette ou de gestion de fonds ou une stratégie d'emprunt, de placement, de gestion de dette ou de gestion de fonds.
  
23. Un organisme public ne peut communiquer le secret industriel d'un tiers ou un renseignement industriel, financier, commercial, scientifique, technique ou syndical de nature confidentielle fourni par un tiers et habituellement traité par un tiers de façon confidentielle, sans son consentement.
  
24. Un organisme public ne peut communiquer un renseignement fourni par un tiers lorsque sa divulgation risquerait vraisemblablement d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat, de causer une perte à ce tiers, de procurer un avantage appréciable à une autre personne ou de nuire de façon substantielle à la compétitivité de ce tiers, sans son consentement.
  
25. Un organisme public doit, avant de communiquer un renseignement industriel, financier, commercial, scientifique, technique ou syndical fourni par un tiers, lui en donner avis, conformément à l'article 49, afin de lui permettre de présenter ses observations, sauf dans les cas où le renseignement a été fourni en application d'une loi qui prévoit que le renseignement peut être communiqué et dans les cas où le tiers a renoncé à l'avis en consentant à la communication du renseignement ou autrement.
  
33. Ne peuvent être communiqués avant l'expiration d'un délai de 25 ans de leur date:  
1° les communications du Conseil exécutif à l'un ou à plusieurs de ses membres, au Conseil du trésor ou à un comité ministériel, à moins que le Conseil exécutif

n'en décide autrement;

2° les communications d'un ou de plusieurs membres du Conseil exécutif à un ou à plusieurs autres membres de ce conseil, au Conseil exécutif lui-même, au Conseil du trésor ou à un comité ministériel, à moins que l'auteur ou, le cas échéant, les auteurs n'en décident autrement;

3° les recommandations du Conseil du trésor ou d'un comité ministériel au Conseil exécutif, à moins que l'auteur ou le destinataire n'en décide autrement;

4° les recommandations d'un ou de plusieurs membres du Conseil exécutif au Conseil exécutif, au Conseil du trésor ou à un comité ministériel, à moins que l'auteur ou, le cas échéant, les auteurs, ou encore le destinataire, n'en décident autrement;

5° les analyses, avis et recommandations préparés au sein du ministère du Conseil exécutif ou du secrétariat du Conseil du trésor, ou au sein d'un autre organisme public dans la mesure où ils sont communiqués au ministère du Conseil exécutif, et portant sur une recommandation ou une demande faite par un ou plusieurs ministres, un comité ministériel ou un organisme public, ou sur un document visé à l'article 36;

6° les mémoires ou les comptes rendus des délibérations du Conseil exécutif ou d'un comité ministériel;

7° une liste de titres de documents comportant des recommandations au Conseil exécutif ou au Conseil du trésor;

8° l'ordre du jour d'une réunion du Conseil exécutif, du Conseil du trésor ou d'un comité ministériel.

Le premier alinéa s'applique, compte tenu des adaptations nécessaires, aux mémoires des délibérations du comité exécutif d'un organisme municipal, aux recommandations qui lui sont faites par ses membres ainsi qu'aux communications entre ses membres.

- 34.** Un document du bureau d'un membre de l'Assemblée nationale ou un document produit pour le compte de ce membre par les services de l'Assemblée n'est pas accessible à moins que le membre ne le juge opportun.  
Il en est de même d'un document du cabinet du président de l'Assemblée, d'un membre de celle-ci visé dans le premier alinéa de l'article 124.1 de la Loi sur l'Assemblée nationale (chapitre A-23.1) ou d'un ministre visé dans l'article 11.5 de la Loi sur l'exécutif (chapitre E-18), ainsi que d'un document du cabinet ou du bureau d'un membre d'un organisme municipal ou scolaire.
- 37.** Un organisme public peut refuser de communiquer un avis ou une recommandation faits depuis moins de dix ans, par un de ses membres, un membre de son personnel, un membre d'un autre organisme public ou un membre du personnel de cet autre organisme, dans l'exercice de leurs fonctions. Il peut également refuser de communiquer un avis ou une recommandation qui lui ont été faits, à sa demande, depuis moins de dix ans, par un consultant ou par un conseiller sur une matière de sa compétence.
- 39.** Un organisme public peut refuser de communiquer une analyse produite à l'occasion d'une recommandation faite dans le cadre d'un processus décisionnel en cours, jusqu'à ce que la recommandation ait fait l'objet d'une décision ou, en l'absence de décision, qu'une période de cinq ans se soit écoulée depuis la date où l'analyse a été faite.
- 48.** Lorsqu'il est saisi d'une demande qui, à son avis, relève davantage de la compétence d'un autre organisme public ou qui est relative à un document produit par un autre organisme public ou pour son compte, le responsable doit, dans le délai prévu par le premier alinéa de l'article 47, indiquer au requérant le nom de l'organisme compétent et celui du responsable de l'accès aux documents de cet organisme, et lui donner les renseignements prévus par l'article 45 ou par le deuxième alinéa de l'article 46, selon le cas.  
Lorsque la demande est écrite, ces indications doivent être communiquées par

écrit.

## AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

### RÉVISION

#### a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

#### QUÉBEC

Commission d'accès à  
l'information Bureau 2.36  
525, boul. René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5S9

Tél : (418) 528-7741  
Télé : (418) 529-3102

#### MONTRÉAL

Commission d'accès à  
l'information Bureau 900  
2045, rue Stanley  
Montréal (Québec) H3A 2V4

Tél : (514) 873-4196  
Télé : (514) 844-6170

#### b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

#### c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

## **APPEL DEVANT LA COUR DU QUÉBEC**

### **a) Pouvoir**

L'article 147 de la loi stipule qu'une personne directement intéressée peut porter la décision finale de la Commission d'accès à l'information en appel devant un juge de la Cour du Québec sur toute question de droit ou de compétence.

L'appel d'une décision interlocutoire ne peut être interjeté qu'avec la permission d'un juge de la Cour du Québec s'il s'agit d'une décision interlocutoire à laquelle la décision finale ne pourra remédier.

### **b) Délais**

L'article 149 prévoit que l'avis d'appel d'une décision finale doit être déposé au greffe de la Cour du Québec, dans les 30 jours qui suivent la date de réception de la décision de la Commission par les parties.

### **c) Procédure**

Selon l'article 151 de la loi, l'avis d'appel doit être signifié aux parties et à la Commission dans les dix jours de son dépôt au greffe de la Cour du Québec.